



Communication Financière

Résultats au 30 juin 2021

■ **COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2021**

■ **COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2021**



COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2021

Al Barid Bank a publié pour la première fois des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards), avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2016, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière » et en appliquant les autres normes comptables telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes consolidés arrêtés au 30 Juin 2021. En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Al Barid Bank utilise les modèles des états financiers consolidés (Bilan, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) tels qu'ils figurent sur le PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Crédit) de Bank Al-Maghib.

Normes comptables appliquées

1. Périmètre de consolidation

Les normes IFRS 11, 10 et IAS 28 révisée détaillent les méthodes de consolidation selon le type de contrôle exercé.

Al Barid Bank exerce un contrôle exclusif et détient 100% des droits de vote de Barid Cash, société spécialisée dans les transferts nationaux et internationaux.

Options retenues

Al Barid Bank consolide Barid Cash selon la méthode de l'intégration globale.

A ce titre, toutes les transactions avec Barid Cash ainsi que les résultats de cessions internes sont éliminées en consolidation.

2- Bases d'évaluation et recours à des estimations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils ont été préparés en effectuant les meilleures estimations possibles et en retenant certaines hypothèses qui affectent les montants figurant au bilan et au compte de résultat. Les montants effectifs ultérieurs peuvent s'avérer différents des estimations et des hypothèses retenues. Les principaux éléments concernés sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif.
- Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles.
- Les évaluations opérées au titre du risque de crédit.
- L'estimation des provisions pour risques et charges.

3- Juste valeur

Obligatoire à compter du 1er janvier 2013, La norme IFRS 13 définit les modalités de calcul de la juste valeur

utilisée pour l'évaluation des instruments financiers et les informations à fournir en annexes. Selon la norme, La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché. Le Groupe ABB utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur.

L'IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 : Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la Norme.

Niveau 2 : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Niveau 3 : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation.

Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

4- Actifs au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode qui permet de calculer le coût amorti d'un actif ou passif financier et d'imputer directement les coûts de transaction et toute décote ou surcote, sur les périodes appropriées.

5- Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ce sont des instruments classés comme détenus à des fins de transaction ou, lors de leur comptabilisation initiale, ils ont été classés par l'entité dans cette catégorie.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

6- Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne les instruments de dettes du portefeuille de placement.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

7- Forward looking

La norme IFRS 9 exige l'utilisation des données historiques ; données internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponible, afin de faire des estimations de perte prospectives (forward looking). L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit et le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Un modèle en prenant en compte de données macroéconomique et prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est mis en place par le groupe ABB.

8- Immobilisations corporelles

La norme IAS 16 définit une immobilisation corporelle comme un actif détenu durablement pour produire des biens et services, pour être loué ou utilisé à des fins administratives.

La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'une des deux modèles : Modèle du coût : Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Modèle de la réévaluation : Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

- Le coût comprend les frais directement rattachables à l'acquisition et les charges d'intérêts liées au financement de l'immobilisation.
- Le modèle de la réévaluation consiste à évaluer l'actif à la juste valeur qui correspond, le plus souvent, à une valeur de marché.
- Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité qui correspond à la durée d'utilisation effective.
- Le montant à amortir est égal au coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle du bien, c'est-à-dire le prix de vente en l'état à la fin de sa période d'utilisation.
- La norme définit une approche par composants qui consiste à décomposer une immobilisation corporelle selon ses constituants les plus significatifs.
- Chaque composant est alors comptabilisé séparément et amorti selon sa durée d'utilité propre.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Le montant amorti n'est pas diminué de la valeur résiduelle car les immobilisations sont conservées jusqu'à la fin de leur durée de vie.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité sauf pour les agences mobiles.

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

Al Barid Bank adopte l'approche par composant au niveau de ses agences bancaires. Les principaux composants sont ventilés et amortis selon les quotes-parts et durées d'utilité suivantes :

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

9- Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit une immobilisation incorporelle comme un actif identifiable, non monétaire, sans substance physique qui a pour but de produire des biens et services. Les actifs incorporels correspondant à des immobilisations en non-valeurs sont exclus de cette définition.

- La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'un des deux modèles : modèle du coût ou modèle de la réévaluation, lorsqu'il existe un marché actif.
- Une immobilisation incorporelle ayant une durée de vie déterminée est amortie sur sa durée d'utilité. • Une immobilisation ayant une durée de vie indéterminée doit faire l'objet d'un test de dépréciation, au minimum, à la clôture de chaque exercice.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité.

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Brevets et licences	5 ans	5 ans
Logiciels	5 ans	5 ans

Les actifs en non-valeurs identifiés sont éliminés.

10- Immeuble de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement peut générer des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation que ce soit des terrains ou des constructions en cours.

Options retenues

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Al Barid Bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

I I- Instruments financiers - Première application de la norme IFRS 9

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplace la norme IAS 39 relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Celle-ci apporte des changements majeurs aux règles de classification et de dépréciation des actifs financiers. Les dispositions de cette nouvelle norme sont applicables à partir du 2018/01/01.

La norme IFRS 9 introduit notamment :

- de nouveaux critères pour le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- un modèle de dépréciation unique applicable aux créances et aux titres, fondé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes subies.

Classement

Alors que la précédente norme (IAS 39) conduisait à classer les actifs financiers principalement suivant le modèle de gestion, IFRS 9 énonce que le classement et l'évaluation de ces actifs dépendent à la fois du modèle de gestion (collecte, collecte et vente, vente) et des caractéristiques contractuelles des instruments dont principalement la nature des flux de trésorerie.

		Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

Le modèle de la collecte se caractérise par la seule perception des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie.

Le modèle de la collecte et vente se caractérise par la perception des revenus des actifs financiers et la revente de ces actifs.

Le modèle de la vente concerne les modèles autres, notamment la cession des actifs.

Il est important alors d'examiner si les flux de trésorerie contractuels sont composés uniquement du paiement du principal et des intérêts ou non : un test SPPI (Solely Payments of Principal and Interests) est alors requis.

Le croisement du test SPPI avec l'une des trois variantes du modèle de gestion permet de classer et d'évaluer les actifs financiers dans l'une des trois catégories, selon le schéma suivant :

- Actifs au Coût amorti = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte ;
- Actifs à la juste valeur par les capitaux propres recyclables (ou JV-OCI*) = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte et vente ;
- Actifs à la juste valeur par résultat (JVR) = Test SPPI non satisfaisant et/ou modèle de vente.

*(OCI : Other comprehensive income).

La norme offre deux options :

- Tout actif financier peut être classé dans la catégorie JVR, même si ses caractéristiques correspondent aux critères de l'une des deux



premières catégories (coût amorti ou JV-OCI) ;

- Les instruments de capitaux propres (actions), caractérisés par des flux financiers ne répondant pas aux critères du test SPPI, peuvent être classés dans la catégorie juste valeur par capitaux propres non-recyclables. Les gains et pertes constatées en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat.

Evaluation

A l'entrée, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire à leur valeur de marché ; s'y ajoutent les frais de transaction sauf lorsque l'actif est évalué à la JVR.

Ultérieurement, le coût amorti d'un actif est calculé en appliquant le taux d'intérêt effectif (TIE) à sa valeur brute comptable, sauf pour les actifs dépréciés. Les variations de valeur des actifs évalués en JV-OCI sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les variations de valeur des actifs évalués en JVR sont comptabilisées dans le résultat net.

Options retenues

L'ensemble du portefeuille a été soumis aux conditions énoncées par la norme. Une attention particulière a été apportée aux options et clauses contractuelles des instruments de dettes. Les portefeuilles de la norme IAS 39 ont été reclassés comme suit :

IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs à la juste valeur par résultat (JVR)
	OPCVM (Reclassement à partir des Actifs disponibles à la vente - AFS)
Actifs disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par les capitaux propres (JV-OCI)
Instruments de dettes	Instruments de dettes
Prêts et créances Placements détenus jusqu'à l'échéance	Actifs au coût amorti

Dépréciation

Au modèle de dépréciation de l'IAS 39, basée sur les pertes avérées ou subies, la norme IFRS 9 substitue un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses).

Les pertes attendues sont calculées uniformément selon la formule suivante :

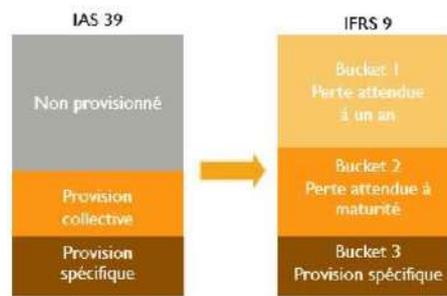
$$ECL = PD \times LGD \times EAD$$

Où EAD = Engagement bilan + Engagement hors bilan x CCF

Les paramètres sont :

- PD (Probability of Default) est la probabilité de défaut ;
- LGD (Loss Given Default) est le taux de perte ;
- EAD (Exposure At Default) est le montant de l'exposition en cas de défaut ;
- CCF (Credit conversion factor) est le taux de transformation des engagements hors bilan en tirage bilan.

Le modèle de dépréciation s'articule en 3 phases (ou Buckets) suivant l'aggravation du risque crédit.



En phase 1 (Bucket 1), la norme instaure une dépréciation calculée sur les actifs financiers dès leur comptabilisation initiale. Ces créances saines entrent dans le périmètre de provisionnement du risque client alors que jusqu'à présent, seules étaient appréhendées les créances ayant fait l'objet d'une "indication objective de dépréciation" (IAS 39).

La provision, calculée sur les pertes attendues à 12 mois, est reconduite si, au cours de l'année, aucun événement ou signe de détérioration de la situation de l'emprunteur n'est constaté.

En phase 2 (Bucket 2), dès qu'un "accroissement significatif du risque de crédit" est constaté, la dépréciation est calculée sur la durée de vie de l'actif financier.

En phase 3 (Bucket 3), si le risque de crédit d'un actif financier augmente au point qu'il est considéré comme douteux, la dépréciation est calculée sur la durée de vie résiduelle de l'actif financier.

La norme ne mentionne aucune méthode pouvant servir à caractériser un accroissement significatif du risque de crédit. Elle énumère cependant un certain nombre de facteurs, qualitatifs ou quantitatifs, pouvant être pris en considération.

Options retenues

Prêts accordés

Le classement des crédits ainsi que la notion de dégradation significative reposent sur le critère des impayés, selon le schéma suivant :

- les crédits sans impayés sont logés dans le Bucket 1 ;
- les crédits avec 2, 1 et 3 impayés sont classés dans le Bucket 2 ;
- les crédits sont classés à partir de 4 impayé dans le Bucket 3.

Une LGD forfaitaire normative de 45% est retenue pour le calcul des pertes attendues (ECL) relatives aux prêts accordés, dans l'attente de l'enrichissement de l'historique des données de récupérations.

Titres

Le niveau de la probabilité de défaut est corrélé à une notation ou rating externe, lorsqu'elle existe, qui indique la qualité de la contrepartie ou à une notation interne, calculée selon un modèle ad hoc lorsque les états financiers de l'émetteur sont disponibles.

Un mapping est établi entre le niveau des notes attribuées et la probabilité de défaut, le niveau le plus élevé étant celui des titres dotés d'une notation souveraine qui reçoivent une probabilité de défaut nulle.

A l'exception des titres souverains ou des titres dotés de la garantie de l'Etat, auxquels sont attribués des LGD respectives de 0% et 3%, les autres titres reçoivent une LGD forfaitaire de 45% pour le calcul des ECL.

12- Produits des activités ordinaires - Première application de la norme IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11

« Contrats de construction » et leurs interprétations (IFRIC & SIC). Elle introduit de nouveaux principes de pose des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location, des contrats d'assurance, des contrats d'instruments financiers et des contrats de garantie.

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus décliné en cinq étapes successives :



Options retenues

Les traitements comptables prescrits par la norme IFRS 15 ont déjà été appliqués au cours des exercices antérieurs pour la reconnaissance des revenus générés par les commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit. S'agissant de commissions rémunérant des services continus, leur intégration au compte de résultat est réalisée au fur et à mesure de la prestation rendue.

13- Avantages au personnel

La norme IAS 19 distingue quatre types d'avantages au personnel :

Les avantages à court terme : Ils comprennent les salaires, les primes, les bonus, les congés annuels, la prévoyance. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les avantages à long terme : Ils comprennent les primes liées à l'ancienneté, les indemnités de fin de carrière (ou de départ à la retraite), la couverture médicale postérieure à l'emploi des retraités et de leur famille, la garantie décès-invalidité. Leur calcul fait l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les indemnités de fin de contrat de travail : Ils sont versés lors de la résiliation du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou suite à la décision des membres du personnel de partir volontairement. Les indemnités exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Les avantages postérieurs à l'emploi : Ils sont constitués principalement par les pensions de retraite.

La norme distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Dans un régime à cotisations définies, l'entité verse des cotisations à une caisse de retraite et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si la caisse n'a pas les moyens suffisants pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus. Ce régime ne génère aucun engagement pour l'entité et ne fait l'objet d'aucune provision.

Dans un régime à prestations définies, l'entité est engagée sur un niveau de prestations résultant d'une clause de la convention collective - ou du statut du personnel - mais également d'une obligation implicite due aux usages. Ce régime génère un engagement à la charge de l'entité et doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Options retenues

Les pensions de retraite sont servies par une caisse de retraite externe selon un schéma de régime à cotisations définies.

14- Provisions pour risques

La norme IAS 37 soumet la constitution d'une provision pour risques aux conditions suivantes :

- Une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs.
- Une sortie de trésorerie probable pour éteindre cette obligation.
- Une correcte estimation pour couvrir l'obligation identifiée et son ajustement à chaque clôture d'exercice.
- Les provisions doivent faire l'objet d'une actualisation lorsque leur échéance n'est pas à court terme et que l'effet est significatif.

Options retenues

Les provisions pour risques, non éligibles aux critères de la norme, sont annulées.

15- Impôts sur les bénéfices

La norme IAS 12 traite de la comptabilisation de l'impôt exigible et de l'impôt différé actif et passif.

- L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice courant.
- L'impôt différé correspond au flux d'impôt futur né des différences temporelles entre valeur comptable et base fiscale d'éléments du bilan, suivant l'approche bilanciale.

L'impôt différé actif est un montant déductible postérieurement ; sa comptabilisation est conditionnée par l'existence de bénéfices imposables suffisants pour l'absorber.

L'impôt différé passif est un montant imposable au cours des exercices futurs.

- Le montant de l'impôt différé est ajusté à chaque changement de taux ou de règles fiscales, selon la méthode du report variable.

16- Norme IFRS 16 : contrat de location

Principe de la norme :

Publiée en 2016 et applicable à compter de janvier 2019, l'IFRS 16 remplace l'IAS 17 et toutes les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location. Son objectif, harmoniser le traitement comptable prévu pour les contrats de location, qu'ils soient simples ou de financement.

Au bilan sera donc constaté un droit d'utilisation à l'actif et une dette locative au passif. Dans les comptes de résultat, sera comptabilisé l'amortissement linéaire du droit d'utilisation ainsi que la charge d'intérêt relative à la dette locative.

Un contrat de location est considéré éligible à l'IFRS 16, lorsqu'il respecte les conditions suivantes :



Options normatives retenues :

- Modalités de transition

Le Groupe ABB a opté pour la mise en œuvre de l'approche rétrospective modifiée, pour laquelle le droit d'utilisation et la dette locative sont évalués à la somme des loyers restant à verser, actualisés au taux marginal d'endettement.

Le choix de cette modalité n'engendrera aucun impact sur les capitaux propres du Groupe.

- Seuils d'exemption

Le groupe ABB a adopté les seuils d'exemptions proposés par l'IASB, à savoir :

- Courte durée du contrat de location (≤ 12 mois) ;
- Faible valeur initiale de l'actif loué ($\leq 000\ 5$ USD).

- Durée :

La durée d'un contrat de location correspond à la période pendant laquelle le contrat de location est non résiliable, ajustée des :

- Périodes optionnelles de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- Périodes optionnelles de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Les durées de location retenues par le Groupe ABB par nature d'actif loué se présentent comme suit :

- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location

- Loyers

Les paiements retenus pour l'évaluation de la dette locative et du droit d'utilisation correspondent à la somme des :

- Loyers fixes (y compris « fixes en substance ») ;
- Loyers variables basés sur un indice ou un taux ;
- Prix d'exercice de l'option d'achat ;
- Pénalités de sortie (si l'estimation de la durée de location implique le paiement de pénalités) ;
- Montants payables au titre des garanties de la valeur résiduelle.

17- Interprétation IFRIC 23 : incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat

L'IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise de quelle manière l'incertitude doit être prise en compte dans la comptabilisation des impôts sur le résultat dans les comptes annuels. L'IFRIC 23 est applicable au premier janvier 2019, selon l'une des deux approches suivantes :

- Approche totalement rétrospective selon la norme IAS 8, si une entité peut le faire sans avoir recours à des connaissances a posteriori ;
- Approche dite partiellement rétrospective, avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans le RAN ou dans d'autres éléments appropriés des capitaux propres du bilan d'ouverture.

Le groupe ABB a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.



BILAN IFRS

		En milliers de DH	
ACTIF IFRS		30/06/2021	31/12/2020
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux			
	Note 1	1 988 110	2 635 348
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			
	Note 2	3 148 953	2 879 005
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		2 942 353	2 877 419
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		206 601	1 586
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
	Note 3	18 920 119	16 632 975
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		18 920 119	16 632 975
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Titres au coût amorti			
	Note 4	2 655 735	2 931 435
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti			
	Note 5	33 936 376	32 880 974
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti			
	Note 6	8 314 772	6 946 209
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
			0
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôts exigibles			
	Note 7	215 808	385 871
Actifs d'impôts différés			
	Note 7	204 241	210 086
Comptes de régularisation et autres actifs			
	Note 8	1 882 117	1 711 277
Actifs non courants destinés à être cédés			
			0
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immobilisations de placement			
		12 514	12 514
Immobilisations corporelles			
	Note 9	1 395 035	1 469 764
Immobilisations incorporelles			
	Note 9	590 907	594 570
Ecart d'acquisition			
			0
TOTAL ACTIF		73 264 686	69 290 027

BILAN IFRS

		En milliers de DH	
PASSIF IFRS		30/06/2021	31/12/2020
Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créances émis			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			
	Note 5	6 705 173	4 786 243
Dettes envers la clientèle			
	Note 6	59 702 450	57 510 122
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
		144 751	249 136
Passifs d'impôts courants			
		413 027	369 177
Passifs d'impôts différés			
	Note 7	2 298 706	2 631 021
Comptes de régularisation et autres passifs			
	Note 8		
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance			
		365 756	373 886
Provisions pour risques et charges			
	Note 10	8 770	3 518
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			
		614 806	602 601
Dettes subordonnées			
	Note 11	3 011 247	2 764 323
Capitaux propres			
		1 042 559	1 036 508
Capital et réserves liées			
		1 219 794	1 053 847
Réserves consolidées			
		1 219 794	1 053 847
Part du Groupe			
Part des minoritaires			
		529 707	469 248
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
		219 188	204 719
Résultat de l'exercice			
		219 188	204 719
Part du Groupe			
		219 188	204 719
Part des minoritaires			
TOTAL PASSIF		73 264 686	69 290 027

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2021

		En milliers de DH						
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2020								
	976 771	59 737		1 258 566	469 248	2 764 322		2 764 322
Autres mouvements								
Capitaux propres au 1er janvier 2021 corrigés								
	976 771	59 737		1 258 566	469 248	2 764 322		2 764 322
Opérations sur capital								
Paiements fondés sur des actions		6 051		-6 051				
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-32 722	-32 722			-32 722
Autres								
Résultat de l'exercice								
				219 188	219 188			219 188
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variation de juste valeur et transferts en résultat					60 459	60 459		60 459
Ecart de conversion : variation et transferts en résultat								
Gains ou pertes latents ou différés					60 459	60 459		60 459
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture au 30 juin 2021	976 771	65 787		1 438 982	529 707	3 011 247		3 011 247

COMPTE DE RESULTAT IFRS

		En milliers de DH	
		30/06/2021	30/06/2020
Intérêts, rémunérations et produits assimilés			
		806 830	793 229
Intérêts, rémunérations et charges assimilés			
		265 307	293 914
Marge d'intérêts			
	Note 1	541 523	499 315
Commissions perçues			
		396 070	385 385
Commissions servies			
		28 669	17 722
Marge sur commissions			
	Note 2	368 001	368 163
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat			
	Note 3	201 567	171 019
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction			
		201 319	171 019
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat			
		248	
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres			
	Note 4	30 895	106 119
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables			
		30 895	106 119
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)			
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Produit net des activités d'assurance			
Produits des autres activités			
	Note 5	16 805	21 076
Charges des autres activités			
	Note 5	45 386	32 584
Produit net Bancaire			
		1 113 405	1 133 109
Charges générales d'exploitation			
	Note 6	639 600	710 688
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations			
		106 722	109 499
Résultat brut d'exploitation			
		367 083	321 972
Coût du risque			
	Note 7	4 840	(91 329)
Résultat d'exploitation			
		371 923	221 643
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées des contreparties mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs			
	Note 8	450	295
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôts			
		372 373	221 938
Impôts sur les bénéfices			
	Note 9	153 185	91 557
Résultat net			
		219 188	130 381
Résultat hors groupe			
Résultat net part du groupe			
		219 188	130 381

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

		En milliers de DH	
		30/06/2021	31/12/2020
Résultat avant impôts			
		372 373	406 726
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles			
		36 645	74 258
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers			
+/- Dotations nettes aux provisions			
		(4 840)	148 314
+/- Quote-part de résultat lié aux sociétés mises en équivalence			
+/- Perte nette (gain net) des activités d'investissement			
		(450)	(295)
+/- Perte nette (gain net) des activités de financement			
+/- Autres mouvements			
		11 827	9 392
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements			
		43 182	231 669
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés			
		1 614 234	1 765 420
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle			
		823 765	2 798 550
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers			
		(2 461 126)	(6 194 858)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers			
		(422 887)	942 902
- Impôts versés			
		(153 185)	(202 007)
Diminution (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles			
		(599 200)	(889 995)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle			
		(183 645)	(251 599)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations			
		275 700	12 753
+/- Flux liés aux immobilisations de placement			
			101 602
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles			
		31 931	(973 912)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement			
		307 631	(859 557)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires			
		(32 722)	
+/- Autres flux provenant des activités de financement			
		12 304	(32)
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement			
		(20 518)	(32)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie			
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		103 469	(1 111 188)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture			
		2 441 912	3 553 100
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)			
		2 635 348	2 652 953
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit			
		(193 436)	900 147
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture			
		2 545 381	2 441 912
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)			
		1 988 110	2 635 348
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit			
		557 271	(193 436)
Variation de la trésorerie nette			
		103 469	(1 111 188)

Note 1 - VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX

		En milliers de DH	
		30/06/2021	31/12/2020
Valeurs en caisse			
		1 943 526	2 241 668
Banques centrales			
		44 584	393 680
Trésor public			
Service des chèques postaux			
Banque centrale, trésor public, service des chèques postaux			
		44 584	393 680
Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux			
		1 988 110	2 635 348



Note 2 - ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	30/06/2021			31/12/2020		
	Portfeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Portfeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
ACTIFS FINANCIERS						
Actions et autres titres à revenu variable	1 942 353	206 601	3 148 953	2 877 419	1 586	2 879 005

REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR

	30/06/2021			31/12/2020		
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers obtenus à des fins de transaction	1 942 353			2 877 419		
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	206 601			1 586		
Total	3 148 953			2 879 005		

Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITALS PROPRES

	30/06/2021			31/12/2020		
	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions
Bons du Trésor et valeurs assimilées	15 411 041	674 295		12 227 343	558 557	
Obligations	2 857 208	152 157	22 477	3 271 288	157 173	(4 279)
Titres de créances négociables	651 912	14 353	2 766	1 134 286	29 108	(4 153)
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	58			58		
Total	18 920 119	840 804	25 263	14 432 975	744 838	(8 432)

REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR

	30/06/2021			31/12/2020		
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		18 920 061	58		16 632 917	58
Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales			
Autres titres de créance négociables			
Obligations d'Etat			51
Autres obligations			
Dépréciations au 30 juin 2020			51
Dépréciations au 31 décembre 2019			51

EXPOSITION PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Titres au coût amorti	2 841 111		
Exposition au 30 juin 2020	2 841 111		
Exposition au 31 décembre 2019	2 847 237		

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	19 518	129 798	154 067
Hors Bilan	471		
Dépréciations au 30 juin 2020	19 989	129 798	154 067
Dépréciations au 31 décembre 2019	32 136	115 816	136 982

EXPOSITION PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	6 220 711	432 226	311 515
Hors Bilan	171 783		
Expositions au 30 juin 2020	6 392 495	432 226	
Expositions au 31 décembre 2019	5 583 526	495 769	282 362

Note 8 - COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	En milliers de DH	
	30/06/2021	31/12/2020
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	543	543
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	44	1
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	166 178	128 528
Autres débiteurs et actifs divers	1 715 352	1 582 206
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1 882 117	1 711 277
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres		
Charges à payer et produits constatés d'avance	527 342	485 794
Autres créditeurs et passifs divers	1 771 364	2 145 227
Total des comptes de régularisation et passifs divers	2 298 706	2 631 021

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Obligations	22 477		69 430 (*)
Titres de créances négociables	2 786		
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés			
Dépréciations au 30 juin 2020	25 263		69 430
Dépréciations au 31 décembre 2019	8 432		69 430

(*) Provision durable IAS 39 classée en Bucket 3

EXPOSITION PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	17 847 467		69 430
Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Exposition au 30 juin 2020	17 847 467		69 430
Exposition au 31 décembre 2019	15 677 368		69 430

Note 4 - TITRES AU COUT AMORTI

	En milliers de DH	
	30/06/2021	31/12/2020
Titres de créance négociables	2 106 343	2 365 077
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales	2 106 343	2 365 077
Autres titres de créance négociables		
Obligations	549 392	566 358
Obligations d'Etat	549 392	566 358
Autres obligations		
Total	2 655 735	2 931 435

Note 5 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	En milliers de DH	
	30/06/2021	31/12/2020
Comptes à vue	125 183	173 985
Prêts	33 009 290	32 706 989
Opérations de pension	801 903	
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	33 936 376	32 880 974
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	33 936 376	32 880 974

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	En milliers de DH	
	30/06/2021	31/12/2020
Comptes à vue	369 815	367 421
Emprunts		
Opérations de pension	6 335 358	4 418 822
Total des dettes envers les établissements de crédit	6 705 173	4 786 243

Note 6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

	En milliers de DH	
	30/06/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires débiteurs	39 056	36 668
Prêts consentis à la clientèle	7 104 216	6 312 542
Opérations de pension	1 475 354	928 197
Opérations de location-financement		
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle (avant dépréciation)	8 618 626	7 277 407
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(303 855)	(331 198)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	8 314 772	6 946 209

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	En milliers de DH	
	30/06/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	26 548 635	24 824 272
Comptes à terme	48 262	54 343
Comptes d'épargne	32 987 800	32 535 421
Bons de caisse	16 947	17 807
Opérations de pension		
Autres comptes créditeurs	100 806	78 279
Total des dettes envers la clientèle	59 702 450	57 510 122

Note 7 - IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

	En milliers de DH	
	30/06/2021	31/12/2020
Impôts courants	215 808	385 871
Impôts différés	204 241	210 086
Actifs d'impôts courants et différés	420 048	595 957
Impôts courants	144 751	249 136
Impôts différés	413 027	369 177
Passifs d'impôts courants et différés	557 778	618 313



Note 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers de DH

	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	12 304	(2 383)	9 922	2 663	(2 249)	413
Equipement, mobilier, installations	439 121	(324 229)	114 892	441 960	(315 013)	126 947
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	1 607 092	(336 871)	1 270 221	1 606 761	(264 358)	1 342 403
Total Immobilisations corporelles	2 058 518	(663 483)	1 395 035	2 051 384	(581 620)	1 469 764
Logiciels informatiques acquis	129 737	(82 050)	47 687	123 148	(72 024)	51 124
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	543 220		543 220	543 446		543 446
dont fonds de commerce acquis	536 000		536 000	536 000		536 000
Total Immobilisations incorporelles	672 957		590 907	666 594	(72 024)	594 570

Note 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2020	Dotations	Reprises	30/06/2021
Provisions pour litige	9 615	763	3 730	6 649
Provisions pour risques fiscaux				
Provisions pour restructurations				
Autres provisions pour risques et charges	364 271	16 063	21 226	359 107
Provisions pour risques et charges	373 886	16 826	24 956	365 756

Note 11 - PARTIES LIEES

En milliers de DH

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif		
Prêts, avances et titres		64 632
Comptes ordinaires		64 632
Prêts		
Titres		
Opérations de location financement		
Actifs divers		34 453
Total		99 085
Passif		
Dépôts		
Comptes ordinaires		
Autres emprunts		
Dettes représentées par un titre		
Passifs divers		43 885
Total		43 885
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

NOTES DU COMPTE DE RÉSULTATS

Note 2 - COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

	30/06/2021			30/06/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	143 957	(17 895)	126 061	139 513	(7 442)	132 071
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	143 043			138 845		
Sur titres	913	(7 758)		658	(4 147)	
De change		(10 137)			(3 295)	
Sur autres instruments financiers						
Prestations de services bancaires et financiers	252 113	(10 174)	241 940	245 872	(9 780)	236 092
Produits nets sur moyens de paiement	142 340			136 143		
Assurance						
Autres	109 773			109 729	(9 780)	
Produits nets de commissions	396 070	(28 069)	368 001	385 385	(17 222)	368 163

Note 3 - GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

En milliers de DH

	30/06/2021			30/06/2020		
	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	178 370		178 370	171 019		171 019
Instruments financiers dérivés						
Opérations de pension	23 197		23 197			
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
Total	201 567		178 370	171 019		171 019

Note 11 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En milliers de DH

	30/06/2021	31/12/2020
Autres dettes représentées par un titre		
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires		
Emprunts subordonnés	614 806	602 601
à durée déterminée	614 806	602 601
à durée indéterminée		
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Total	614 806	602 601

Note 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers de DH

	30/06/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés	171 783	198 899
Etablissements de crédit		
Clientèle	101 441	136 265
Autres engagements en faveur de la clientèle	70 342	62 634
Engagements de financement reçus	200 000	
Etablissements de crédit	200 000	
Clientèle		

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	30/06/2021	31/12/2020
Engagements de garantie donnés	1 007 207	1 000 796
Etablissements de crédit	1 007 207	1 000 796
Clientèle		
Cautions administratives et fiscales		
Autres cautions		
Engagements de garantie reçus	5 537 916	4 885 320
Etablissements de crédit	43 405	42 934
Clientèle	5 494 511	4 842 386

ELEMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilés		
Commissions (produits)		
Commissions (charges)		52 475
Prestations de services fournis		5 960
Prestations de services reçues		
Loyers reçus		3 627
Autres		

Note 1 - MARGE D'INTERETS

En milliers de DH

	30/06/2021			30/06/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	185 940	(147 501)	38 439	157 756	(217 596)	(59 840)
Comptes et prêts / emprunts	185 528	(156 057)	29 471	156 161	(213 398)	(57 238)
Opérations de pensions	312	(11 443)	(11 131)	1 595	(4 197)	(2 603)
Opérations de location/financement						
Opérations Interbancaires	333 695	(97 770)	235 925	389 539	(74 204)	315 335
Comptes et prêts / emprunts	333 687	(100)	333 587	389 436	(807)	388 629
Opérations de pensions	8	(97 670)	(97 662)	103	(75 897)	(75 794)
Emprunts émis par le Groupe						
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transaction						
Titres à revenu fixe						
Opérations de pensions						
Prêts / emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	231 356	(37)	231 319	188 087	(113)	187 974
Actifs au coût amorti	55 939		55 939	57 847		57 847
Total des produits et charges d'intérêt ou assimilés	806 810	(265 307)	541 523	793 229	(293 914)	499 315

Note 4 - GAINS NETS SUR ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRE

En milliers de DH

	30/06/2021	30/06/2020
Titres à revenu fixe	30 895	106 119
Plus ou moins-values de cession sur Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 550	106 119



Note 5 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	En milliers de DH					
	30/06/2021			30/06/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	16 805	45 386	(28 581)	21 076	32 584	(11 507)
Total net des produits et charges des autres activités	16 805	45 386	(28 581)	21 076	32 584	(11 507)

Note 7 - COUT DU RISQUE DE LA PERIODE

	En milliers de DH	
	30/06/2021	30/06/2020
Dotations nettes des reprises	5 867	(91 320)
Dépréciation du risque de crédit des prêts et créances	27 344	(79 851)
Dépréciation du risque de crédit des titres	(18 803)	2 553
Risques et charges	(2 673)	(14 022)
Dotations nettes des reprises	0	0
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Autres	(1 027)	(9)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	(1 027)	(9)
Récupérations sur prêts et créances amorties		
Coût du risque	4 840	(91 329)

Note 8 - GAINS ET PERTES SUR LES AUTRES ACTIFS

	En milliers de DH	
	30/06/2021	30/06/2020
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Plus-values de cession	450	295,2094
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	450	295

Note - IFRS 16

	En milliers de DH				
	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Autres	30/06/2021
Immobilier					
Valeur brut	1 157 009	15 597	(25 222)		1 147 384
Amortissements et dépréciations	(165 064)	(68 403)	4 319		(229 148)
Total Immobilier	991 945	(52 806)	(20 904)		918 236
Mobilier					
Valeur brut	13 082	569	(361)		13 290
Amortissements et dépréciations	(5 913)	(1 674)	260		(7 327)
Total Mobilier	7 169	(1 104)	(102)		5 963
Total droit d'utilisation	999 114	(53 910)	(21 005)		924 199

	En milliers de DH				
	31/12/2020	Augmentations	Remboursements	Autres	30/06/2021
Variation de l'obligation locative					
Dettes locative	1 006 369	16 167	(85 420)		937 116

Note - IFRS 16

	En milliers de DH	
	30/06/2021	31/12/2020
Détail des charges des contrats de location		
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	(13 814)	(15 588)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(69 959)	(71 812)
Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	30/06/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles	1 395 035	1 469 764
dont droits d'utilisation	924 199	1 068 114
Passifs au titre de la dette locative	30/06/2021	31/12/2020
Comptes de régularisation et autres passifs	2 298 706	2 631 021
dont dettes de location	937 116	1 068 878

Note 6 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	En milliers de DH	
	30/06/2021	30/06/2020
Charges de personnel	366 777	357 258
Impôts et taxes	33 445	32 310
Charges externes	228 674	210 171
Autres charges générales d'exploitation	10 703	110 949
Total	639 600	710 688

Note 9 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

CHARGE NETTE DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	En milliers de DH	
	30/06/2021	30/06/2020
Charge d'impôts courants	127 995	131 110
Charge nette d'impôt différés de l'exercice	25 190	(39 554)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	153 185	91 557

TAUX EFFECTIF D'IMPOT

	30/06/2021	30/06/2020
Résultat avant impôt	372 373	221 938
Charges d'impôt sur les bénéfices	153 185	91 557
Taux d'impôt effectif moyen	41%	41%

Fidarc
Grant Thornton

COOPERS AUDIT

GRUPE AL BARID BANK

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2021

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'Al Barid Bank et sa filiale (Groupe ABB) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 3 011 247, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 219 188.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Al Barid Bank arrêtés au 30 juin 2021, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 24 septembre 2021

Les Commissaires aux Comptes

Faïçal MEKOUAR
Associé

Abdelaziz ALMECHATT
Associé



Gouvernance et Dispositif de Gestion des Risques d'Al Barid Bank

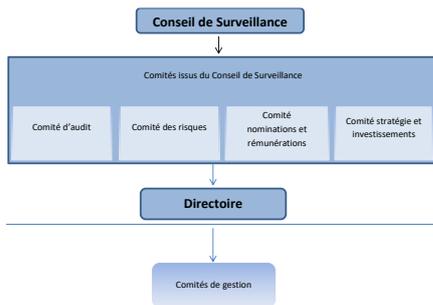
I- Mode de gouvernance

Le mode de gouvernance d'Al Barid Bank repose sur un Conseil de Surveillance et un Directoire chargés de veiller au bon fonctionnement de la Banque.

Le Conseil de Surveillance assume le rôle d'organe d'administration de la banque et le Directoire assume le rôle d'organe de direction.

Le Conseil de Surveillance est assisté par des comités consultatifs spécialisés. Ils contribuent à appréhender en profondeur les différents aspects de l'activité de la banque et à formuler les recommandations permettant au Conseil de Surveillance d'exercer pleinement ses prérogatives.

Le Directoire garantit la cohérence et la convergence des actions et des énergies déployées au sein de la banque. Pour assurer l'efficacité et la coordination des actions, le Directoire supervise les comités de gestion couvrant les différents domaines d'activité de la Banque.



CONSEIL DE SURVEILLANCE COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance d'Al Barid Bank, filiale de Barid Al-Maghrib, compte 9 membres dont un mandat pour le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique, 4 mandats pour le groupe Barid Al-Maghrib, un mandat pour la caisse de dépôt et de gestion, 2 mandats représentant l'Etat, notamment le Ministère de l'Économie et des Finances et un mandat pour un administrateur indépendant.

BARID AL MAGHRIB, représentée par M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat actuel : 2019-2022
M. Abderrahmane SEMMAR	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2017 Mandat actuel : 2019-2022 Détient d'autres mandats notamment au sein de Barid Al-Maghrib et d'autres Établissements Publics. Il occupe actuellement, le poste de Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation.
M. Aziz ALOUANE	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2017 Mandat actuel : 2019-2022 Il occupe actuellement, le poste de Chef de la Division de l'Activité Bancaire et de la Stabilité Financière au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures.
M. Moulay Hafid ELALAMY	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2014 Mandat actuel : 2019-2022 Détient plusieurs mandats notamment au sein de Barid Al-Maghrib, d'Établissements Publics et du groupe SAHAM Actuellement, il est Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique.
M. Adnane MOUDDEN	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2013 Mandat actuel : 2019-2022 Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.
M. Ahmed LAHBABI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2020 Mandat actuel : 2020-2022
M. Jamal LEMRIDI	Membre indépendant du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2017 Mandat actuel : 2017-2020

- ne pas avoir été membre de l'organe d'administration de la Banque au cours des six dernières années ;
- ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de la Banque, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que la Banque consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un membre des organes de direction ou d'administration de la Banque, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;
- ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de la Banque ou de son groupe d'appartenance, ou pour lequel la Banque ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de la Banque ou son conjoint ;
- ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de la Banque au cours des trois années précédentes ;
- ne pas avoir exercé un mandat de conseil de la Banque au cours des trois années précédentes.

La qualification de membre indépendant fait l'objet d'un examen du Comité de Nomination et de Rémunération.

ROLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Les membres du Conseil sont nommés par les actionnaires afin de superviser la gestion des activités de la Banque. Ainsi le rôle du Conseil de Surveillance a trait à l'examen des décisions de la direction de la Banque, à la pertinence des systèmes et des contrôles, et à la mise en œuvre de ses politiques. Dans le cadre de son rôle, le Conseil de Surveillance prend les décisions importantes en ce qui concerne les grandes orientations, participe à la planification stratégique, et passe en revue le rendement et l'efficacité de la direction de la Banque. Le Conseil de Surveillance exerce ses fonctions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et veille à l'application des bonnes pratiques en matière de gouvernance.

M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI	Membre et Président du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat actuel : 2019-2022 Détient d'autres mandats notamment, au sein du groupe Barid Al-Maghrib Il occupe actuellement, le poste de Directeur Général de Barid Al-Maghrib.
Caisse de dépôt et de gestion, représentée par Mme Latifa ECHIHABI	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2020 Mandat actuel : 2020-2022

Un des membres du Conseil de Surveillance de la Banque est indépendant.

Un membre du Conseil de Surveillance est, sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation en amont ou en aval, de quelque nature que ce soit, avec la Banque, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre ou altérer son objectivité dans le cadre de l'exercice de ses missions au sein du Conseil de Surveillance. En conséquence, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit, selon la définition de la circulaire n°5/W/16 de Bank Al-Maghrib, satisfaire notamment aux conditions et critères ci-après :



C'est ainsi que le Conseil de Surveillance :

- approuve les orientations stratégiques de la banque,
- procède à la surveillance des activités et des risques,
- examine et approuve les projets de budget annuel qui lui sont présentés par le Directoire
- ratifie, après leur validation par le Comité Stratégie et Investissements, les projets de croissance ou d'investissement à caractère stratégique,
- prend connaissance des principales modifications apportées à l'organigramme de la banque,
- définit le degré d'aversion aux risques et approuve la stratégie et la politique en matière de gestion des risques,
- s'assure de l'adéquation du capital interne au degré d'aversion aux risques et au profil de risque de la banque,
- définit le cadre global de la gouvernance d'Al Barid bank, ses principes et ses valeurs, y compris le code de Déontologie favorisant l'intégrité et la remontée rapide des problèmes à des niveaux élevés de l'organisation et veille à sa diffusion,
- examine les rapports émis par les différents comités spécialisés,
- procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne,
- veille à ce que les transactions avec les parties liées, y compris les opérations intragroupe, soient identifiées, évaluées et soumises à des restrictions appropriées,
- autorise les conventions réglementées,
- approuve une politique de rémunération compatible avec les objectifs à long terme d'Al Barid Bank et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques,
- met en place, le cas échéant, des plans adéquats pour le renouvellement de ses membres, ainsi que des principaux dirigeants de la banque,
- prend en considération, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, les intérêts légitimes des actionnaires, des déposants et des autres parties prenantes,
- s'assure que la banque entretient des relations régulières avec les autorités de supervision.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance édicte d'une part les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part, les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres. Le règlement intérieur consacre notamment des dispositions sur la formation et la compétence des membres, l'indépendance, le cumul des mandats et la limitation du nombre de renouvellement des mandats, les droits et obligations des membres (en termes de disponibilité, d'assiduité et de respect de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts), l'évaluation du fonctionnement du Conseil ainsi que l'information des actionnaires.

REUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance se réunit au siège social ou dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre (4) fois par an. Des réunions spécifiques portant sur la stratégie, l'organisation, le contrôle interne et la gestion des risques ou tout autre sujet, peuvent être organisées selon les priorités et les besoins.

Les sujets abordés régulièrement par le Conseil de Surveillance sont : rapports trimestriels du Directoire, conventions réglementées, analyse des travaux des comités spécialisés et questions diverses pour information.

COMITES ISSUS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil de Surveillance a institué des comités consultatifs spécialisés (désignés ci-après par les « Comités ») chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à cet effet.

Une charte définissant les missions ainsi que les modalités de fonctionnement et de tenue des réunions de chaque comité est approuvée par le Conseil de Surveillance.

Pour la prise de ses décisions, le Conseil de Surveillance soumet aux Comités toute question entrant dans leur champ de compétence.

Chaque Comité adresse au Conseil de Surveillance un rapport retraçant les conclusions de ses travaux ainsi que les recommandations qu'il estime utiles pour l'amélioration de la gestion de la banque.

Les membres des Comités exercent leurs fonctions en toute indépendance et veillent à sauvegarder leur intégrité et à réaliser leur mission conformément aux objectifs arrêtés.

Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance se sont réunis aux fréquences prévues et aux dates préalablement arrêtées. Leurs réunions font toutes l'objet d'un procès-verbal.

Un rapport de synthèse de chaque comité est présenté et commenté au prochain Conseil.

Comité d'audit

Le Comité d'audit se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions

Le Comité examine et émet des recommandations au Conseil de Surveillance au sujet : des comptes de la Banque ;

Le Comité assure le suivi de l'activité du contrôle interne à travers les actions suivantes :

- l'appréciation du programme de la fonction du contrôle interne et de la qualité de ses services et ce, en examinant ses rapports et en suivant ses réalisations par rapport au plan annuel qui fait l'objet d'une validation ;

- le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la fonction du contrôle interne par l'examen des comptes rendus de suivi ;
- l'examen du résultat des missions réalisées par les fonctions de contrôle périodique ; les reportings sur le suivi des différentes recommandations.

Le Comité d'Audit est composé de :

- M. Jamal Lemridi ; Président
- Représentant de la Direction du Trésor ; Membre
- Représentant de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation Trésor ; Membre

Comité des risques

Le Comité des risques se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions

Le Comité examine la stratégie globale et l'appétence en matière de risques d'Al Barid Bank ainsi que les stratégies risques (risques de crédit, risques de marché, risques opérationnels ...) et d'assister le Conseil de Surveillance dans ces domaines ;

Le Comité assiste le Conseil de Surveillance dans son rôle de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le Directoire et par le responsable de la fonction de gestion des risques ;

Dans le cadre de ses missions, le comité :

- est informé de la désignation des responsables des risques, du contrôle périodique et de la conformité. Ces responsables rendent compte au comité de l'exercice de leurs missions ;
- examine les limites de risques proposées par le Directoire et soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance ;
- donne un avis sur la cartographie des risques ;
- procède, au moins trimestriellement, au suivi de la situation de la Banque en matière de liquidité et de solvabilité ;
- examine l'efficacité des politiques et procédures mises en place en matière de risques permettant d'assurer la conformité de l'ensemble des activités aux lois et règlements dans ce domaine ;
- procède au suivi des risques juridiques et principaux dossiers contentieux d'Al Barid Bank ;

En outre, lors de réunions tenues conjointement avec le comité d'audit, le comité des risques :

- valide annuellement le plan d'audit établi par l'Audit Interne. Il a connaissance des programmes des missions d'audit réalisées, des recommandations formulées et de leur suivi.

Le Comité des Risques est composé de

- M. Adnane Moudden ; Président
- M. Aziz Alouane ; Membre
- Représentant de la Direction du Trésor ; Membre
- Représentant de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation ; Membre



Comité nominations et rémunérations

Le Comité nominations et rémunérations se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner et de faire des propositions ou des recommandations au Conseil de Surveillance sur les sujets suivants :

- La composition du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- La nomination des membres des instances de gouvernance de la Banque ;
- La politique de rémunération de manière générale et particulièrement les éléments de rémunération et les avantages dont bénéficient les membres des instances de gouvernance de la Banque.

Le Comité des nominations et rémunérations est composé de :

- M. Ahmed Amin Bendjelloun Touimi ; Président
- M. Abdellatif Zaghoun ; Membre

Comité stratégie et investissements

Le Comité Stratégie et Investissements se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner les questions relevant de la stratégie de la Banque. A ce titre, il procède à :

- L'évaluation de la position stratégique de la Banque compte tenu de l'évolution de son environnement ainsi que les axes de développement à moyen et à long terme ;
- L'étude des projets de développement de la banque notamment en matière de :
 - o Croissance externe : opérations de création, d'acquisition ou de cession de filiale ;
 - o Opérations sur le capital de la Banque.

L'appréciation des risques liés à ces projets et opérations.

Le Comité examine toute question soulevée par le Conseil de surveillance en matière de stratégie, investissement, croissance interne et externe.

Le Comité Stratégie et Investissements est composé de :

- M. Ahmed Amin Bendjelloun Touimi ; Président
- M. Abderrahmane Semmar ; Membre
- M. Aziz Alouane ; Membre
- M. Jamal Lemridi ; Membre

DIRECTOIRE

COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de 3 ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Le Directoire de la Banque est composé de 3 membres :

M. Redouane NAJM-EDDINE	Membre et Président du Directoire Premier mandat : 2010 Mandat actuel : 2019-2022 Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib. Il assure dans le cadre du Directoire la gestion quotidienne de la Banque et représente celle-ci vis-à-vis des tiers.
-------------------------	--

M. M'hamed EL MOUSSAOUI	Membre du Directoire Premier mandat : 2010 Mandat actuel : 2019-2022 Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib. Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Support et Technologie.
-------------------------	---

M. Youssef BELHADJ	Membre du Directoire Premier mandat : 2016 Mandat actuel : 2019-2022 Détient un mandat d'administrateur de Barid Cash. Il occupe actuellement le poste de membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale.
--------------------	--

ROLE DU DIRECTOIRE

Le Directoire est l'organe exécutif d'Al Barid Bank, il assure la gestion de la Banque, sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Le Directoire prend ses décisions de manière collégiale et veille à la cohérence permanente entre les divers objectifs de rentabilité, de développement, de profil de risque et d'adéquation des fonds propres.

Il exerce ses fonctions dans le respect des dispositions légales et réglementaires et veille à l'application des bonnes pratiques de gouvernance.

Un règlement intérieur fixe de façon détaillée ses différentes obligations et précise les règles de son fonctionnement.

REUNIONS DU DIRECTOIRE

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la banque l'exige et au minimum une fois au cours de chaque trimestre, sur convocation de son Président, ou suivant un calendrier préétabli fixé par le Directoire à l'initiative du Président pour délibérer

sur les questions relevant des prérogatives du Directoire.

Les sujets abordés régulièrement par le Directoire ont trait à la gestion courante de la Banque, à sa stratégie et ses orientations opérationnelles.

COMITES ISSUS DU DIRECTOIRE

Soucieux du respect des dispositions légales, réglementaires et des bonnes pratiques de gouvernance, il a été procédé en 2017 à une nouvelle organisation des comités de gestion.

Ci-après les différents comités de gestion, leurs principales attributions et leur fréquence :



Comités	Attributions	Fréquence
Comité Exécutif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre les orientations telles que fixées par le Conseil de Surveillance et le Directoire ; ▪ Suivi de la mise en œuvre du plan de développement stratégique ; ▪ Décider des propositions d'investissement, d'acquisition, de placement, de cession, de recrutement, de communication et de commercialisation de produits, de crédits, de partenariats, de gestion commerciale, des risques, de gestion comptable et financière, et de manière générale toute proposition dont les attributions dépassent celles des comités ad hoc ▪ Suivre régulièrement les réalisations de la banque sur l'ensemble des sujets majeurs (commercial, risques, etc.) ; ▪ Évaluer et émettre des propositions sûres : <ul style="list-style-type: none"> • les orientations, les objectifs stratégiques et les programmes d'actions d'ABB et veiller au suivi de leur mise en œuvre ; • la politique de partenariats de la Banque et suivi des accords de partenariat stratégique ; ▪ Initier les projets impactant le fonctionnement et le développement de la Banque. ▪ Émettre au besoin et tant que nécessaire un avis sur les sujets et thématiques qui lui sont soumis ; ▪ Procéder à l'ensemble des arbitrages qui lui sont soumis ; ▪ Analyser de la veille stratégique et commerciale. 	Quinzaine
Comité de Direction	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Représente l'instance de réflexion, de concertation et d'échange sur les orientations opérationnelles de la Banque ; ▪ Suit l'activité et les réalisations de chaque Direction de la Banque et assure la coordination entre les différentes entités de la Banque ; ▪ Permet d'assurer la communication entre le Directoire, les Pôles, et les différentes Directions transverses ; ▪ Permet de Communiquer des informations générales relatives à la vie de la Banque. 	Trimestriel
Comité ALM et Placements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir, mettre en œuvre et assurer un suivi de la gestion du bilan ; ▪ Protéger les marges d'intérêt de la Banque contre toute évolution défavorable des conditions du marché afin de garantir la pérennité et la continuité des résultats ; ▪ Décider des placements et procéder aux arbitrages conformément à la Politique de placement et dans les limites risques approuvées par le Conseil de Surveillance ; ▪ Suivre les indicateurs de risques relatifs aux positions et placement de la Banque ; ▪ Donner plus de visibilité sur les emplois et sur les ressources de la Banque avec maintien des risques financiers de la Banque à des niveaux acceptables ; ▪ Anticiper l'évolution de l'environnement financier et réglementaire de la Banque et intégrer leur impact sur les grands équilibres du bilan ; ▪ Assurer une gestion dynamique des fonds propres de la Banque et leur adéquation aux différentes contraintes réglementaires et aux seuils de tolérance fixés en interne ; ▪ Assurer le pilotage des différentes activités par une meilleure gestion du couple gestion / rentabilité ▪ Contribuer à la définition de la stratégie financière et assurer le suivi des décisions prises, notamment dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du système de tarification des crédits à la clientèle ; - Gestion de la liquidité à moyen et long terme ; - Gestion dynamique des fonds propres. 	Trimestriel
Comité Global des Risques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supervise le dispositif mis en place pour la gestion des risques (crédits, marchés et opérationnels) ; ▪ Suit l'évolution de la cartographie des risques ; ▪ S'assure que les actions relatives au plan d'atténuation des risques sont bien mises en place ; ▪ Suit l'avancement des travaux liés au Plan de Continuité d'Activité ; ▪ S'assure que les exigences réglementaires édictées par Bank Al Maghrib sont respectées. 	Trimestriel
Comité Contrôle Interne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veille sur la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne compte tenu du profil de risque de la banque et des exigences réglementaires édictées par Bank Al-Maghrib ; ▪ Assure le suivi des actions de contrôle permanent et périodique, ainsi que les actions d'amélioration des processus en vue d'atténuer les risques. 	Trimestriel
Comité relations clientèle et Qualité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surveiller la qualité de service à travers l'évolution des indicateurs, l'analyse des constats et la proposition des objectifs d'amélioration ; ▪ Améliorer la qualité de service et la satisfaction client de manière continue ; ▪ Analyser les résultats des enquêtes de satisfaction et des visites mystères et propose des actions d'amélioration au bénéfice du client ; ▪ Décider les améliorations du système de management de la Qualité ; ▪ Veiller sur l'efficacité du processus de traitement des réclamations et l'amélioration des process qui sont à leur origine ; ▪ Analyser les dysfonctionnements relevés et mise en place des actions correctives. 	Semestriel
Comité Conformité et Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place les mécanismes de conformité et gouvernance relevant de ses compétences et suivre leur déploiement ; ▪ Suivre les réalisations et projets relatifs à la conformité ; ▪ Examiner les règles de gouvernance de la Banque ; ▪ Suivre le déploiement des règles de déontologie actées par la Banque ; ▪ Veiller à la sensibilisation des différentes entités de la Banque concernant les règles de gouvernances réglementaires et procédurales en vigueur. 	Semestriel



<i>Comité Réseau</i>	<ul style="list-style-type: none"> Suit les réalisations commerciales des régions par rapport aux objectifs ; Coordonne les actions de pilotage du réseau ; Assure une interface entre le réseau et le siège ; Suit les besoins de fonctionnement du réseau ; Suit les lancements de nouveaux produits. 	Trimestriel
<i>Comité commercial</i>	<ul style="list-style-type: none"> Analyse les réalisations commerciales ; Valide et supervise les activités commerciales en fonction de la stratégie de la Banque ; Passe en revue les actions du Développement Commercial ; Suit les actions de marketing, de communication et permet de : <ul style="list-style-type: none"> - Valider les plans d'actions relatifs aux nouveaux produits à lancer ; - Faire le point sur les différentes campagnes de communication ; - Présenter les différentes études et benchmarks réalisés ; - Faire le point sur la veille concurrentielle. 	Mensuel
<i>Comité achats</i>	<ul style="list-style-type: none"> Suivre, délibérer et arbitrer de la passation des marchés suivant le règlement des marchés et les procédures internes ; Met en œuvre la politique de réduction des coûts d'achat ; Propose toutes modifications et amendements du Règlement des marchés, modalités et conditions de passation des marchés, composition des commissions. 	Mensuel
<i>Comité des crédits</i>	<ul style="list-style-type: none"> Statuer sur les dossiers de crédits immobiliers ou à la consommation suivant les pouvoirs d'octroi ; Statuer sur les demandes de dérogations dans le respect des procédures internes. 	Continu
<i>Comité SI</i>	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des projets SI ; Pilotage des projets SI et exposé de leur état d'avancement ; Exécution et suivi des orientations stratégiques décidées par les entités dirigeantes ABB ; Prise en charge des besoins exprimés par les entités ABB. 	Bimestriel
<i>Comité RH</i>	<ul style="list-style-type: none"> Définir les actions à mener par les entités concernées en matière de gestion des ressources humaines ; Assurer la politique de développement du capital humain (recrutement, nomination etc.) ; Piloter la gestion des affaires administratives et de rémunération et en assurer le suivi ; Mettre en place les orientations pour la mise en place des procédures internes et du règlement intérieur. 	Trimestriel

2- Principaux acteurs de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque est supervisée par le Conseil de Surveillance, ses comités spécialisés, notamment le Comité d'Audit et le Comité des Risques. La gestion courante est assurée par les différents acteurs sous la conduite du Directoire.

La gestion des risques est encadrée par une stratégie globale de gestion des risques validée par le Conseil de Surveillance qui définit le cadre d'appétence aux risques de la banque et les différents dispositifs pour une bonne maîtrise des risques. Cette stratégie est appuyée par des politiques détaillées par nature de risques.

Les acteurs du dispositif de gestion des risques et de contrôle sont les suivants :

Secrétariat Général

Rattaché au Président du Directoire, ce pôle a, notamment, pour mission de mettre en place un dispositif robuste de maîtrise des risques tenant compte du développement des activités de la Banque.

Risk Management

Rattaché au Secrétariat Général, le Risk Management a pour mission principale de mettre en place un dispositif de gestion des risques conforme aux exigences réglementaires, aux orientations des organes de gouvernance et aux meilleures pratiques. Dans l'exercice de ses fonctions, il concilie une totale indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les entités opérationnelles qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'elles réalisent.

Dans ce cadre, le Risk Management :

- Contribue à la définition et la mise à jour de la stratégie et des politiques de gestion des risques ;
- Propose les limites risques de la banque et suit leur respect par les opérationnels ;
- Met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques et rend compte régulièrement de leur nature et leur ampleur au Directoire et au Conseil de Surveillance ;
- Recense et évalue l'ensemble des risques encourus par la Banque ;
- Met en place, en concertation avec les Directions Métiers, les plans d'action pour la réduction des risques majeurs ;
- Définit les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;

- Met en place un dispositif de continuité d'activité conforme aux exigences réglementaires ;
- S'assure de l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au niveau des risques ;
- Tient les instances de gouvernance de la banque informées de l'exposition de la banque à l'ensemble des risques encourus ;
- Conduit régulièrement des stress-tests pour évaluer la robustesse de la Banque face à des chocs majeurs mais probables ;
- Produit les reporting risques internes et réglementaires.

Le Risk-Management s'articule autour de quatre entités : Risques Opérationnels, Risques de Crédits, Risques de Marché et Plan de Continuité des Activités.

Pour réaliser ses travaux, la fonction Risk Management, au même titre que les autres fonctions de contrôle permanent et périodique, a accès en mode consultation, à l'ensemble des reportings et systèmes opérants de la banque.

Division Conformité & Division Juridique

Ces deux entités veillent à la conformité de la Banque aux lois et règlements en vigueur et assurent la veille juridique et réglementaire.

Audit Interne et Inspection

Ces entités sont en charge du contrôle périodique de l'ensemble des activités et process de traitement de la banque.

En termes de rattachement hiérarchique, cette entité dépend directement du Président du Directoire.

Direction Crédits

Cette entité a pour mission principale de veiller à la qualité des engagements de la Banque et de mettre en œuvre la politique de crédit validée par les instances de gouvernance de la Banque.

Elle a pour rôle de veiller au bon déroulement des processus de traitement des dossiers de crédit.

Direction Contrôle Permanent

Cette entité est en charge de la conception et de l'animation du dispositif de contrôle permanent dans toutes les lignes métiers de la banque.

Elle est structurée en deux Divisions, l'une en charge du contrôle du réseau et l'autre des entités centrales (Finances, back-office, etc.).

Quant à la Division Contrôle Permanent des Fonctions Centrales, elle est en charge de la mise en œuvre des diligences du contrôle permanent au niveau des entités centrales d'Al Barid Bank. Elle est structurée en :

- Service contrôle interne de la Direction des Traitements et Flux regroupant l'ensemble des centres de traitement Back office.
- Service contrôle interne SI est en charge de la conception, la structuration, le déploiement et le suivi de la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la Direction Systèmes d'Informations.
- Service contrôle interne Finances, RH, crédit et juridique.

Service Contrôle Achats.

Recouvrement

Le Recouvrement a pour mission de recouvrer les créances impayées, à travers différentes actions de relances (appels téléphoniques, lettres de mise en demeure...) et contribuer ainsi à réduire le coût du risque.

Contrôle de Gestion et ALM

La gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire relève en partie de la responsabilité de la Division Contrôle de Gestion et ALM.

Normes et Sécurité des Systèmes d'Information

Cette entité est en charge de l'élaboration des normes de sécurité informatique et contrôle leur respect permettant la maîtrise des risques SI.

Directions opérationnelles

Les Directions opérationnelles (Commercial, Traitements et Flux, Activités de Marché, Moyens Généraux...) intègrent la dimension risque dans le cadre de la gestion quotidienne de leurs activités. La Division Risk Management leur apporte son soutien méthodologique pour les aider à identifier, évaluer et gérer leurs risques.

3- Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

3-1 Description du dispositif du Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

Le Contrôle Interne est organisé en Contrôle Permanent et Contrôle Périodique :

- ✓ Le Contrôle Permanent est assuré en premier lieu par les opérationnels et en second lieu par des fonctions spécialisées au sein des entités. En troisième lieu, une entité indépendante et dédiée est en charge des travaux de conception et de suivi de la mise œuvre des contrôles.
- ✓ Le Contrôle Périodique est assuré au moyen de missions, par des ressources autres que celles intervenant dans le Contrôle Permanent. Il est exercé par l'Audit Interne et l'Inspection.

Le Conseil de Surveillance procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Al Barid Bank dispose de chartes d'audit interne, de conformité et de contrôle interne validées par les instances de gouvernance, qui spécifient notamment les principes généraux, les missions, les attributions et les moyens alloués à ces fonctions.

3-2 Niveaux de Contrôle

L'architecture générale du Contrôle Interne est structurée en quatre niveaux :

- niveau 1 : Contrôles effectués par les opérationnels (Autocontrôle)
- niveau 2 : Contrôles effectués par les responsables hiérarchiques, les contrôleurs du réseau et les contrôleurs internes des fonctions centrales
- niveau 3 : Contrôles/travaux effectués par les structures dédiées au pilotage du contrôle permanent (Conformité)
- niveau 4 : Contrôles effectués par les structures dédiées au contrôle périodique (Audit et Inspection)

En outre, l'ensemble des processus de la Banque est organisé de manière à assurer, au long de toutes les étapes, une totale indépendance entre les unités opérationnelles chargée de l'exécution des opérations et les unités qui assurent la validation et la comptabilisation.

3-3 Moyens mis à la disposition des différents organes en charge du contrôle interne

Moyens humains :

Les différents organes du contrôle interne sont dotés de moyens humains dédiés leur permettant d'assurer leurs missions dans des conditions adéquates.

Moyens techniques :

Al Barid Bank dispose d'une solution progiciel de « gestion des risques, contrôle, et audit interne » conformément aux exigences réglementaires. Cette solution permet la gestion du référentiel des Risques et contrôles de façon automatisée et sécurisée, de garantir la bonne exécution des plans d'audit et de contrôle et l'enregistrement des résultats d'interventions et de produire des indicateurs et reporting destinés aux instances de gouvernance de la Banque.

D'autres outils d'information et de pilotage, notamment ceux du contrôle de gestion sont mis en place pour mesurer les risques et la rentabilité.

4- Gestion des principaux risques de la Banque :

Sur base consolidée, la répartition des risques pondérés par nature est fournie dans le tableau ci-dessous :

4-1- Risques de crédit

	30.06.2021	31.12.2020	Var. en %
RISQUES CREDIT DE	7 186 814	6 404 510	12%
RISQUES MARCHE DE	6 432 206	7 075 066	-9%
RISQUES OPERATIONNELS	3 811 461	3 645 222	5%
TOTAL RISQUES PONDERES	17 430 481	17 124 798	2%

Politique de crédit

En matière de crédit, Al Barid Bank a pour politique d'adresser le segment des particuliers en leur offrant une gamme complète de produits composée de l'avance sur salaire, du crédit immobilier et du crédit à la consommation.

L'avance sur salaire est gérée en interne. Tandis que la gestion des crédits à la consommation et immobiliers sont sous-traités chez des partenaires de référence (SOFAC pour le crédit à la consommation et WAFAIMMOBILIER pour le crédit immobilier).

Al Barid Bank octroie les crédits à l'ensemble des catégories socio-professionnelles (salariés, fonctionnaires de l'Etat, Marocains résidents à l'étranger (MRE), les clients à revenus irréguliers ou modestes éligibles au FOGARIM), ...etc.

Les plafonds des crédits, les règles d'octroi et les garanties exigées sont fixés dans des fiches-produits.

Al Barid Bank a mis en place, en conformité avec les exigences réglementaires, un dispositif de gestion des risques de crédit ayant pour objectif de préserver la santé et la qualité de l'ensemble des créances détenues sur les particuliers.

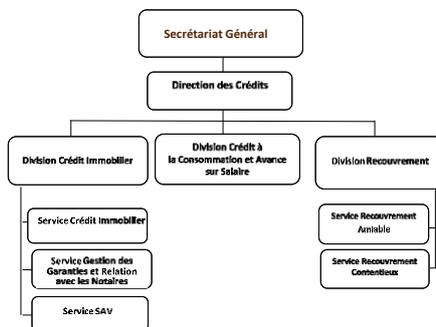
Ce dispositif se caractérise par les éléments suivants :

- Une séparation nette entre les entités en charge du montage des dossiers de crédit, de l'octroi et de la gestion des risques de crédit ;
- Une analyse-risque détaillée des demandes de crédit avant octroi ;
- Une couverture des risques par les garanties (garanties hypothécaires pour le Crédit immobilier, délégations d'indemnité d'assurance en cas de décès...)
- Des plafonds par bénéficiaire de crédits
- Une tarification des crédits indexée sur le profil de risque des emprunteurs et la durée des prêts ;
- Un système de délégation de pouvoirs de signature pour l'octroi des crédits
- Une analyse du comportement et comptes des clients post-octroi des crédits ;
- Un dispositif de gestion des crédits sensibles
- Une gestion réactive du recouvrement amiable
- Une gestion rigoureuse du contentieux.

Les dossiers de crédit contiennent l'ensemble des pièces justificatives exigées par la réglementation de la banque centrale et qui permettent de s'assurer de la solvabilité du client préalablement au déblocage des crédits. Ces dossiers sont revus périodiquement pour s'assurer de leur exhaustivité.

Organisation de la fonction crédits

La Direction Crédit est rattachée au Pôle Marketing et Développement Commercial. Elle est organisée en 3 divisions :



Les entités en charge du suivi et de la gestion du risque de crédit sont les suivantes :

En matière de crédit immobilier :

Le prestataire Wafa IMMOBILIER assure la gestion du crédit immobilier pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion pour compte porte sur différents volets : l'étude-risque, la gestion des garanties, le recouvrement...etc.

Les autorisations des dossiers de crédit immobilier relèvent de la responsabilité des entités suivantes et ce, selon les niveaux de délégations en place au sein de la Banque :

- Le prestataire Wafa IMMOBILIER ;
- La Direction des Crédits d'Al Barid Bank
- Le Pôle Marketing et Développement Commercial de la Banque
- Le Directoire au-delà d'un seuil interne

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Il émet des avis-risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coûts du risques...etc) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la banque. Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédits (en l'occurrence la Direction des Crédits) ce qui garantit une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

En matière de crédit à la consommation :

Le prestataire SOFAC assure la gestion du crédit à la consommation pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion porte sur les différentes étapes de la chaîne de traitement des crédits à la consommation : l'étude-risque, le recouvrement...etc.

Un système de délégation de pouvoirs d'autorisation des dossiers de crédit à la consommation a été mis en place. Ces pouvoirs

sont octroyés, en fonction des montants des crédits, aux entités suivantes :

- ✓ La plateforme SOFAC ;
- ✓ La Direction des Crédits ;
- ✓ Le Pôle Marketing et Développement Commercial ;
- ✓ Le Directoire au-delà d'un seuil interne.

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Il émet des avis-risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coûts du risques...etc) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la banque. Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédits (en l'occurrence la Direction des Crédits) ce qui garantit une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

En matière d'avances sur salaires :

L'autorisation des dossiers avances sur salaires incombe selon les montants en jeu et les délégations de pouvoirs définies aux entités suivantes :

- Les Directions Régionales ;
- La Direction des Crédits ;
- Le Pôle Marketing et Développement Commercial.

Le Risk Management d'Al Barid Bank (à travers le Service Risques de Crédit) est l'entité en charge du suivi du risque lié aux avances sur salaires.

En matière de gestion des dépassements non autorisés sur compte :

- Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management : effectue un suivi quotidien des comptes enregistrant des dépassements non autorisés. Il identifie les anomalies ayant conduit à ces dépassements, remonte les alertes quotidiennes aux entités concernées et met en place en concertation avec les directions concernées des plans d'action pour corriger ces anomalies.
- La Division Recouvrement : cette Division est responsable du recouvrement des créances nées des dépassements non autorisés.

Procédures de traitements des crédits :

L'activité-crédit est encadrée par des procédures internes fixant les processus de traitement de ces crédits depuis la réception de la demande du client jusqu'à la clôture du dossier en passant par la gestion des événements SAV (rachats, changement

de durée de remboursement...etc), le recouvrement et la délivrance de la main levée.

Centralisation des risques :

Al Barid Bank dispose d'une seule filiale, en l'occurrence Barid Cash qui est un établissement de paiement. Al Barid Bank étant la seule entité du groupe Barid Al Maghrib habilitée à distribuer les crédits à la clientèle, les seuls engagements (crédits) du groupe sont portés par Al Barid Bank. Celle-ci dispose d'un système d'information lui permettant d'avoir une visibilité, à tout moment sur l'ensemble des engagements et produits d'un client donné.

De plus, aucun dossier de crédit (Crédit Immobilier ou Crédit à la Consommation) ne dépasse 5% des fonds propres de la banque, ce qui dénote de la faible exposition au risque de concentration du crédit aux particuliers au niveau d'AL Barid Bank.

Système de cotation

Pour mieux évaluer les risques liés à l'octroi des crédits, et mieux apprécier le profil risque des demandeurs de crédit, Al Barid Bank s'appuie sur un système de scoring.

Pour le Crédit à la Consommation, un nouveau modèle de Scoring a été déployé en 2017. Cette grille a été développée sur la base des données historiques des clients de la banque de 2011 à 2015. Ce scoring tient compte, notamment, des critères suivants :

- Durée du prêt, Montant du prêt / Revenu, Age client, Sexe Client, Situation au logement, Ancienneté dans l'emploi Client, Catégorie Profession client x Minimum Vital, Nombre d'impayés sur les 12 derniers mois.

Ce modèle de Scoring est évalué à travers l'indice de Gini ainsi que l'indice de stabilité.

Pour le Crédit Immobilier, AL BARID BANK s'appuie sur l'expertise de son partenaire Wafa Immobilier qui est responsabilisé contractuellement sur un coût du risque cible. Chaque demande de crédit immobilier fait l'objet d'une étude-risque détaillée appuyée par le rapport de solvabilité du client demandeur. Le financement du prêt immobilier donne lieu à l'inscription d'une hypothèque de premier rang en faveur d'Al Barid Bank.

Notons qu'Al Barid Bank utilise également le scoring de comportement du Crédit Bureau qui lui permet d'avoir une idée du comportement de ses clients auprès de l'ensemble des établissements de la place.

Provisionnement des créances en souffrance :

Le provisionnement des créances en souffrance se fait conformément à la circulaire 19/G de la banque centrale. Le processus de déclassement des créances en souffrance est déroulé trimestriellement en associant l'ensemble des acteurs concernés (notamment réseau, crédits, recouvrement, risques, juridique, contentieux, comptabilité, traitements et SI) avec la validation du Directoire.

Périodicité de revue des dossiers de crédit :

Les dossiers de crédit sont revus à chaque fois que les circonstances l'exigent et au minimum une fois par an.

Ratio de solvabilité :

A fin juin 2021, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'élève à :

	30.06.2021	31.12.2020
Ratio T1	10,89 %	10,01%
Ratio T2	4,23%	4,08%
Ratio de solvabilité	15,12%	14,09%

Sans les dispositions transitoires, le ratio de solvabilité à fin juin 2021 s'élèverait à 15,08% versus 14,01% à fin décembre 2020.

A fin juin 2021, le montant des risques pondérés de crédit, sur base consolidée, s'élève à 6 404 510 KDH comme le montre le tableau suivant :

	30.06.2021	31.12.2020	Var. en KDH	Var. en %
RISQUES DE CREDIT	7 186 814	6 404 510	782 304	12%

Approbation par le Conseil de Surveillance :

Le dispositif de gestion des risques de crédit est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de crédit est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risque de la Banque.

Le tableau ci-dessous renseigne sur la répartition du risque de crédit par catégorie d'exposition, sur base consolidée.

Catégorie d'exposition	30.06.2021		31.12.2020		Variations en KMAD	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque souverain	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements de crédit	25 037	2 003	34 797	2 783	-9 760	-780
Risque sur les entreprises	235 516	18 841	315 793	25 263	-80 277	-6 422
Risques sur la clientèle de détail	3 301 862	264 149	2 958 491	236 679	343 371	27 470
Risques autres actifs	3 624 399	289 952	3 095 429	247 634	528 970	42 318
Total des risques de crédit pondérés	7 186 814	574 945	6 404 510	512 361	782 304	62 584

Comme Al Barid Bank n'a pas d'exposition sur des contreparties à l'étranger, l'ensemble de ses risques pondérés sont logés au Maroc.

4-2 Risque de concentration

Le risque de concentration est mesuré au travers des ratios de division des risques par contrepartie ou groupe de contreparties appartenant à un même groupe d'intérêt.

Al Barid Bank veille au respect des coefficients maxima de division des risques fixés par la banque centrale ainsi que des limites-risques internes. Ainsi, à fin décembre 2020, la Banque n'enregistre aucun dépassement du CMDR.

L'état B23 (repris ci-après), présente les contreparties dont les engagements pondérés sont supérieurs ou égaux à 10% des fonds propres de la Banque.

En KDH

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	crédits par signature (de financement et de garantie données)	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et déductions
14	5 533 894	-	3 473 708	-	-	4 191 864



4-3 Risques de marché

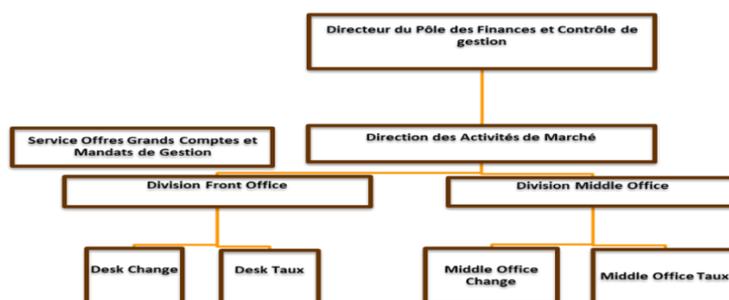
Du fait de la détention de positions en devises et d'un portefeuille de transaction et de placement, Al Barid Bank est exposée au risque de change et au risque de taux.

Le risque de taux est le risque de variation de la valeur des positions ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier inclus dans le portefeuille de négociation du fait de l'évolution défavorable des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change correspond au risque de pertes sur positions de change du fait de l'évolution défavorable des cours de change sur le marché.

Si la gestion des opérations de marché relève de la salle des marchés, le suivi des risques de marché est réalisé par une entité indépendante : à savoir le Service Risques de Marché relevant de la Division Risk Management.

Organisation de la salle des marchés :



Politique de placement de la Banque

La banque a pour politique de placement de privilégier les titres les plus liquides et les moins risqués. Ainsi le portefeuille titres de la Banque est composé majoritairement de bons du trésor et de titres garantis par l'Etat. La Banque dispose également de titres de la dette privée sélectionnés avec la plus grande prudence après une analyse-risque rigoureuse.

La politique de placement de la Banque détaille l'univers de placement, les limites-risques...etc. Actuellement l'univers de placement autorisé est composé de bons du Trésor, d'obligation et TCN et de parts d'OPCVM monétaires, obligataires et diversifiés. Le placement dans des actions ou dans des parts d'OPCVM actions sont interdits.

Système de surveillance et de mesure du risque de marché

AL BARID BANK dispose d'une politique globale de gestion des risques, formalisée et validée par le Directoire et le Conseil de Surveillance, qui détaille la manière de gérer l'ensemble des risques encourus par la banque, notamment les risques de marché.

Le risque de taux et le risque de change sont les principaux risques auxquels Al Barid Bank est exposée. Leur suivi est assuré par le Service Risques de Marché, rattaché à la Division Risk Management.

Le risque de taux découle des placements réalisés directement par la Direction Activités de Marché et ceux réalisés par les différents organismes mandatés par la Banque.

Chaque opération de placement envisagée par la salle des marchés est précédée par une analyse du risque inhérent à ladite opération et n'est réalisée qu'après approbation du Directoire ou du Comité ALM et Placement. Des limites-risques fixées par le Directoire et validées par le Conseil de Surveillance, encadrent les différentes prises de position ; Ces limites sont déclinées par instrument, par contrepartie, par transaction, par intervenant... Le contrôle du respect des limites est effectué par le Service Risques de Marché qui relève de la Division Risk Management.

Les placements réalisés par les mandataires, quant à eux, sont encadrés par des contrats de mandats de gestion, précisant la nature des actifs et les taux de rendement minimum garantis ou espérés. La mesure du risque de taux se fait au

travers du calcul des sensibilités et durations du portefeuille ainsi qu'à travers la conduite de stress-tests mesurant l'impact de la variation des taux d'intérêt sur sa valorisation globale. L'évolution de la courbe des taux et son impact sur la valorisation du portefeuille des bons du Trésor, des titres de créances négociables et des parts d'OPCVM monétaires et obligataires sont suivis régulièrement.

Pour l'encadrement du risque de change, des limites risques sont fixées : limite de position par devise, limite de position globale, etc.

La Division Risk Management assure un suivi quotidien de la position change de la Banque et s'assure du respect des limites fixées.

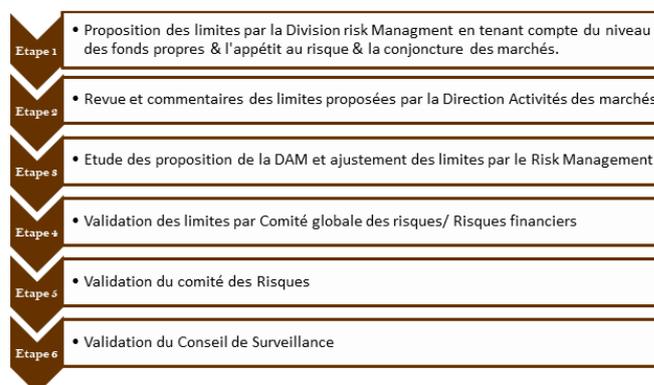
Al Barid Bank a opté pour la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre de cette catégorie de risques.

Système de limites

Comme susmentionné, l'ensemble des activités de marché de la Banque est encadré par un set de limites-risques.

Procédure d'élaboration des limites :

Pour établir et valider ces limites, le processus suivant doit être respecté :



Ces limites sont révisables à chaque fois que les circonstances l'exigent et au minimum une fois par an. Pour valider d'éventuelles nouvelles limites sur l'activité de marché, tout le processus décrit au-dessus doit être respecté.

Nature des limites établies :

- Limite par portefeuille
- Limite par contrepartie
- Limite du risque de taux
- Limite du risque de change
- Limites Prêts/Emprunts de Trésorerie & Prêt à Blanc
- Limite par établissement financier

Monitoring des positions et des limites et gestion des dépassements

- Le monitoring des dépassements intra journalier se fait au niveau du Middle office de la Direction Activités de Marché
- Le suivi des utilisations/limites est réalisé quotidiennement à travers le contrôle des Reportings adressés par la Direction Activités des marchés.
- Tout dépassement d'une limite risque de marché doit faire l'objet d'une demande préalable d'accord de dépassement adressé au Directoire.
- Les notifications de dépassement non autorisé sont adressées à la Direction Activités des marchés pour une régularisation sans délai.

Outils de gestion du risques

Un système informatique de gestion des opérations de marché (DIAPASON) a été mis en place. Ce système inclut un modèle risques permettant de suivre les positions de la banque, le respect des limites, la gestion des alertes et la production de reportings risques variés.

Scénarios de crise

Semestriellement, la Banque met en œuvre un programme de stress-tests pour mesurer la résistance de la banque à des chocs extrêmes mais plausibles, notamment l'évolution défavorable des paramètres du marché. Les scénarii de choc pris en compte sont les suivants :

■ **Pour le Portefeuille des bons du Trésor :**

Scénario : Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

■ **Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs financiers privés)**

Scénario : Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 50 points de base.

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 75 points de base.

■ **Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs non financiers privés) :**

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 100%.

Scénario : Hausse de 200 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 200%.

■ **Pour le portefeuille des OPCVM obligataires :**

Scénario : Baisse de 2,5% de la valeur liquidative.

Scénario : Baisse de 5% de la valeur liquidative.

■ **Pour le portefeuille des OPCVM monétaires :**

Scénario : Baisse de 1% de la valeur liquidative.

Scénario : Baisse de 2% de la valeur liquidative.

■ **Choc sur le marché des changes :**

Scénario : Appréciation ou dépréciation de 10% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro / au Dollar Américain.

Scénario : Appréciation ou dépréciation de 15% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro / au Dollar Américain.

Les résultats des stress-tests sont globalement satisfaisants. Ils sont régulièrement portés à la connaissance des organes de gouvernance de la Banque.

Approbation par les organes de gouvernance :

Le dispositif de gestion des risques de marché est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de marché (risques de taux, risques de change...) est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.

Au 31.06.2021, le montant des risques pondérés de marché, sur base consolidée, s'élève à :

	30.06.2021	31.12.2020	Variation en KMAD	Variation en %
Risques de marché	6 432 206	7 075 066	-642 860	-9%

La déclinaison des risques de marché par nature est fournie par le tableau suivant :

en KDH	30.06.2021	31.12.2020	Var. en KDH	Var. en %
Risque de change pondéré	128 536	41 067	87 469	213%
Risque de taux pondéré	6 291 517	7 031 820	-740 303	-11%
Risque sur titres de propriété pondéré	12 153	2 179	9 974	458%
Total risques de marché pondérés	6 432 206	7 075 066	-642 860	-9%

Concernant le risque de taux, il est composé :

- du risque général qui est calculé selon la méthode de l'échéancier
- et du risque spécifique:

	30.06.2021	31.12.2020	Var. en KDH	Var. en %
Exigences en fonds propres au titre du risque général de taux	343 923	333 994	9 929	3%
Exigences en fonds propres au titre du risque spécifique de taux	159 398	228 551	-69 153	-30%
Exigences en fonds propres au titre du risque de taux	503 321	562 546	-59 225	-11%
Risques pondérés de taux	6 291 517	7 031 820	-740 303	-11%

Les limites d'encadrement du risque de change intègrent la position par devise, la position globale, la position courte et la limite de stop loss. Elles sont déterminées sur la base des limites réglementaires.

Les limites sont fixées pour chaque type d'exposition par le Conseil de Surveillance, via le Comité des Risques. Elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et de l'évolution des marchés.

Conformément aux meilleures pratiques de la profession, Al Barid Bank a instauré un système de stop loss par produit qui repose sur la clôture immédiate d'une position générant une perte à l'atteinte d'un niveau prédéterminé.

Le Contrôle des risques de marché se fait en procédant à la comparaison des différentes mesures de risques avec les limites correspondant dont le respect incombe en permanence aux lignes de produits de la Salle des Marchés.

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par les entités Middle Office & Risk Management de la Banque ;

Les entités Middle Office & Risk Management sont indépendantes du Front Office.

La politique de gestion des risques de marché est mise en œuvre comme suit :

- Identification des risques
- Evaluation des risques
- Maîtrise des risques
- Gestion opérationnelle des risques
- Surveillance des risques
- Reporting des risques

4-4 Risques Opérationnels :

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le dispositif mis en place pour gérer les risques opérationnels se base sur des procédures opérationnelles écrites qui prévoient pour chaque activité la sécurité des transactions, la séparation des fonctions et l'efficacité du traitement des opérations.

Il se base également sur l'application des règles comptables découlant du plan comptable des établissements de crédit, la justification des comptes et la préservation de la piste d'audit.

Le processus de gestion des risques opérationnels est composé des principales étapes suivantes :

- Identification des risques
- Evaluation des risques en termes d'occurrence et d'impact financier
- Maîtrise des risques à travers la mise en place d'actions d'atténuation
- Suivi et reporting

La Banque dispose d'un Plan de Secours Informatique (PSI) avec un site de backup distant qui prévoit, en cas de sinistre, le basculement des activités sur ce site

en réduisant les délais de répliation, le basculement des lignes téléphoniques, et le redéploiement des équipes.

La sécurité des systèmes d'information de la Banque est coordonnée par une Direction dédiée indépendante incluant un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La Direction des Normes et Sécurité des Systèmes d'Information veille au respect des normes en la matière et conduit les réalisations y afférentes : formation et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de la Banque, test d'intrusion, etc. Elle coordonne la mise en œuvre des différentes actions entreprises dans le cadre des opérations de suivi et de contrôle, ainsi que les projets renforcement de la sécurité du SI (normes & standards, traçabilité, habilitations, audits et contrôle, secours informatique, sécurité opérationnelle).

Les principales briques du dispositif de gestion des risques opérationnels sont les suivantes :

- Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités métiers et supports de la banque. Cette cartographie des risques est mise à jour régulièrement pour intégrer les risques liés aux nouvelles activités et/ou engendrés par des changements réglementaires ou de process ;
- Des plans d'atténuation des risques déclinés par activité/direction ;
- Un dispositif de collecte des incidents opérationnels permettant de remonter l'ensemble des pertes subies et de suivre ces incidents jusqu'à leur résolution/clôture définitive ;
- Un plan de continuité d'activité permettant à la banque de faire face à des événements exceptionnels entravant la bonne marche de ses activités ;
- Un reporting-risque opérationnel permettant de renseigner le top management et l'ensemble des entités concernées sur l'évolution du profil de risque opérationnel de la banque
- Un suivi des activités externalisées

A fin juin 2021, le montant des risques opérationnels pondérés, sur base consolidée, s'élève à :

	30.06.2021	31.12.2020	Var. en KDH	Var. en %
RISQUES OPERATIONNELS	3 811 461	3 645 222	166 239	5%

5- Risques de liquidité

Al Barid Bank veille en permanence à la conservation d'un stock d'actifs liquides lui permettant de faire face à tout moment à ses engagements. Elle veille aussi à maintenir de bonnes relations avec les principaux acteurs du marché.

Le risque de liquidité est mesuré au travers du calcul des gaps de liquidité, du ratio réglementaire de liquidité ainsi qu'à travers la réalisation d'un ensemble de stress-tests de liquidité.

Au 30/06/2021, Al Barid Bank confirme le respect du ratio de liquidité prescrit par Bank Al-Maghrib. Il se situe à 588% pour une limite réglementaire fixée à 100%.

La Banque effectue régulièrement des prévisions de liquidité et de trésorerie intégrant différentes hypothèses d'évolution des activités et des scénarii d'évolution des marchés pour s'assurer de l'efficacité des mesures prises et ajuster les plans d'action en continu.

6- Risque global de taux d'intérêt

Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est l'un des risques les plus importants encourus par les banques. Il découle de la nature de l'activité de banque avec la transformation des ressources essentiellement à vue ou à court terme (non échancées), en emplois à long terme essentiellement à taux fixe. Cette transformation n'étant pas adossée parfaitement génère un risque de taux qui doit être identifié, mesuré suivi et couvert.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- en adossement au processus de planification (à moyen terme, orientations stratégiques et plans de développement) ou de budget (projection à court terme), permettant d'accompagner ces processus et de prendre en compte les évolutions des activités et du bilan de la Banque ;
- à l'occasion des changements importants portant sur les produits ou la tarification pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur selon les conventions d'écoulement de la Banque.
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impact des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, validé par le Comité ALM.

La gestion du risque de taux d'intérêt d'Al Barid Bank vise à immuniser les marges d'intérêt ainsi que les fonds propres contre l'effet des fluctuations de taux d'intérêt (à la hausse comme à la baisse) :

- sur un horizon à court terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif d'immuniser les marges d'intérêt suite à une variation brutale des taux d'intérêt sur le même horizon ;
- sur le long terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif de réduire la sensibilité de l'ensemble des éléments du bilan de la banque sur tout l'horizon.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée au Comité ALM de la banque (ALCO) qui se tient à fréquence régulière et qui permet de prendre les décisions permettant de maîtriser ce risque. Celui-ci :

- valide l'ensemble des éléments du dispositif, principalement les conventions d'écoulement de l'ensemble des postes du bilan qui sont révisées périodiquement ou à l'occasion de changement de produit ou de tarification ;
- examine les positions de risque de taux sur base trimestrielle, et assure un suivi en termes d'impasses de taux et de sensibilités à court terme ou à long terme ;
- s'assure du respect des limites et de la réalisation des actions prises pour réduire les gaps et sensibilités ;
- décide des actions à entreprendre en termes d'instruments, de durées, de type de taux et des opérations de couverture si nécessaire.

Mesure et suivi du risque global de taux

Al Barid Bank utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire (hors activités trading). Il s'agit principalement de :

Les impasses de taux (différence entre flux actifs et flux passifs) par maturité : Celles-ci consistent à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs à taux fixes ou révisables :

- jusqu'à la date de révision du taux pour les opérations à taux révisables;
- jusqu'à la date contractuelle pour les transactions à taux fixes ;
- et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

La sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt qui permet de mesurer l'impact d'une variation de la courbe des taux sur les revenus d'intérêt (marge d'intérêt) de la banque à court terme (exercice en cours) et ce dans le cadre de deux scénarii de stress tests.

La sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux qui permet de mesurer l'impact sur l'ensemble du bilan de la banque d'une variation de la courbe des taux sur tout l'horizon, et ce dans le cadre de 6 scénarii de stress tests.

Au 30 juin 2021, les impasses de taux se présentent comme suit :

(en milliards DH)	0-1 an	de 1 à 10 ans	plus de 10 ans
Flux Actifs	37	8	8
Flux Passifs	39	22	0
GAP de taux	-2	-13	+8

Des simulations de différents scénarii de choc de taux sont effectuées pour déterminer leurs impacts sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

Au 30 juin 2021, la sensibilité pour un choc de hausse parallèle des taux de 200pbs est de -25 MDH, soit -2,19% de la MNI prévisionnelle et de 133 MDH, soit 5,3% des fonds propres réglementaires.

Les impasses de taux et les résultats des stress tests sont présentés en Comité ALM qui décide des mesures de gestion et de couverture à prendre.

7- Risques de non-conformité

Le dispositif de Conformité mis en place a pour objectif la maîtrise du risque de non-conformité au sein de la Banque. Ce risque se définit comme étant « le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite ».

Le dispositif de Conformité d'Al Barid Bank est piloté par la Division Conformité qui a pour principales missions : définir et coordonner la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques de non-conformité.

Sur le plan organisationnel, la Division Conformité est une structure indépendante, rattachée au Directoire. Elle comprend un service anti-blanchiment international, un service lutte anti-blanchiment national, un service veille réglementaire et un service déontologie.

Les dispositifs de gestion du risque de non-conformité reposent sur :

- un référentiel de politiques, circulaires et procédures actualisé couvrant le périmètre de la conformité ;
- des outils automatisés permettant notamment le filtrage et le profilage de la clientèle et de ses opérations ;
- un dispositif de sensibilisation et de formation sur les thématiques de déontologie et de lutte contre le blanchiment des capitaux au profit du personnel ;
- une proximité des métiers et entités de la Banque dans la conformité des processus.

Le périmètre d'intervention de la Conformité couvre :

- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- le contrôle de la conformité légale et réglementaire des activités et métiers ;
- la déontologie et l'éthique, y compris ceux des marchés ;
- le contrôle du respect des normes de gouvernance.

8- Ethique et déontologie :

La Conformité groupe est en charge de la gestion du dispositif d'éthique et de déontologie du groupe. A ce titre, elle :

- élabore et diffuse auprès des opérationnels le Code de déontologie groupe ;
- veille au respect des règles de déontologie professionnelle ;
- produit les rapports définis par les autorités en matière d'éthique et de déontologie ;
- organise et met en place des séances de sensibilisation et de formation pour les collaborateurs et dirigeants ;
- prévient et gère les conflits d'intérêt qui peuvent naître notamment dans les relations entre les clients et les salariés ou les organes de direction. Elle

s'assure de l'existence d'un dispositif et de procédures de nature à prévenir les conflits d'intérêt en son sein ;

- prévient les cas de corruption à travers notamment la mise en place d'une cartographie dédiée, la formation des cadres et des personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence ;
- prévient et détecte les abus de marché.

9- Fonds Propres et Ratio de solvabilité :

Conformément aux exigences réglementaires, Al Barid Bank calcule son ratio de solvabilité sur base sociale et sur base consolidée. Le périmètre de consolidation inclut la filiale BARID CASH détenue à 100% par AL BARID BANK et consolidée par intégration globale.

9.1. Les fonds propres de la Banque, sur base consolidée, se présentent comme suit

en KDH	30.06.2021	31.12.2020	Var. en KDH	Var. en %
Fonds propres de base CET I	1 897 554	1 714 345	183 209	11%
Fonds propres de catégorie 1	1 897 554	1 714 345	183 209	11%
Fonds propres de catégorie 2	737 997	698 450	39 547	6%
Total fonds propres réglementaires	2 635 551	2 412 795	222 756	9%

Il est à noter que les fonds propres de catégorie 2 de la Banque intègrent deux dettes subordonnées pour un montant global de 600 MDH. La première s'étale sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 20/10/15 et date d'échéance le 20/10/2025. La seconde s'étale également sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 29/12/17 et date d'échéance le 29/12/2027.

9.2. La composition des fonds propres réglementaires sur base consolidée est détaillée dans les tableaux suivants :

Sur base consolidée, la composition des fonds propres, à fin juin 2021, se présente comme suit :

	30.06.2021	31.12.2020	Var. en KDH
Capital	1 042 559	1 036 508	6 051
Réserves et RAN	1 219 794	1 053 847	165 947
Résultat net de l'exercice (+/-) moins dividendes prévus	219 188	204 719	14 469
Éléments à déduire (immo. incorporelles...)	-590 907	-594 570	3 663
Dispositions transitoires (*)	6 920	13 840	-6 920
Fonds propres CET I	1 897 554	1 714 345	183 209
Fonds propres ATI	0	0	0
FP catégorie 1	1 897 554	1 714 345	183 209

	30.06.2021	31.12.2020	Var. en KDH
Dettes subordonnées et autres éléments	614 806	698 450	-83 644
Dispositions transitoires	0	0	0
FP catégorie 2	737 997	698 450	39 547

	30.06.2021	31.12.2020	Var. en KDH
Fonds propres réglementaires	2 635 551	2 412 795	222 756

(*) les dispositions transitoires correspondent à l'impact de la norme IFRS9
Les éléments déduits des fonds propres de base correspondent aux immobilisations incorporelles.



9.3. Pour le calcul des exigences en fonds propres, Al Barid Bank retient les approches suivantes :

Risque Bâlois	Approche retenue par AL BARID BANK
Risque de crédit	Approche standard
Risque de marché	Approche standard/ méthode de l'échéancier pour le risque de taux
Risques Opérationnels	approche BIA

En application de ces approches, les exigences en fonds propres (EFP) sur base consolidée s'élèvent à :

	30.06.2021	31.12.2020	Var. en KDH	Var. en %
EFP RISQUES DE CREDIT	574 945	512 361	62 584	12%
EFP RISQUES DE MARCHE	514 577	566 005	-51 428	-9%
EFP RISQUES PERATIONNELS	304 917	291 618	13 299	5%
TOTAL EFP	1 394 439	1 369 984	24 455	2%

9.4. Les ratios de solvabilité et Tier-one, sur base consolidée, se présentent comme suit :

	30.06.2021	31.12.2020
Ratio CET I	10,89%	10,01%
Ratio T1	10,89%	10,01%
Ratio T2	4,23%	4,08%
Ratio de solvabilité	15,12%	14,09%

Sans l'application des dispositions transitoire relatives à la norme IFRS9, les ratios de solvabilité de la banque à fin juin 2021 s'élèvent à :

	30.06.2021	31.12.2020
Ratio CET I	10,85%	9,93%
Ratio T1	10,85%	9,93%
Ratio T2	4,23%	4,08%
Ratio de solvabilité	15,08%	14,01%

Le ratio de solvabilité sur base sociale d'Al Barid Bank s'établit à :

	30.06.2021	31.12.2020
Ratio CET I	10,78%	10,08%
Ratio T1	10,78%	10,08%
Ratio T2	4,96%	4,78%
Ratio de solvabilité	15,73%	14,86%

Sur base sociale, les chiffres relatifs aux fonds propres réglementaires et risques pondérés sont fournis dans le tableau ci-dessous :

En KDH	30.06.2021	31.12.2020	Var. en KDH	Var. en %
RISQUES DE CREDIT	6 740 160	5 756 462	983 698	17%
RISQUES DE MARCHE	6 240 962	6 889 842	-648 880	-9%
RISQUES OPERATIONNELS	3 605 659	3 467 535	138 124	4%

TOTAL RISQUES PONDERES	16 586 780	16 113 839	472 941	3%
------------------------	------------	------------	---------	----

FONDS PROPRES CET I	1 787 658	1 624 427	163 231	10%
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1	1 787 658	1 624 427	163 231	10%
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	822 249	770 474	51 775	7%
FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES	2 609 908	2 394 901	215 007	9%

10- Gestion du capital et adéquation des fonds propres

L'anticipation des besoins en fonds propres est un élément-clé du processus de la planification stratégique de la banque. A l'occasion de l'élaboration de son plan quinquennal de développement, la banque calcule de manière prospective ses besoins en fonds propres en tenant compte du niveau prévisionnel des crédits, des placements et de tout autre élément ayant une incidence sur le ratio de solvabilité. Dans le cadre de son dispositif ICAAP, la banque a pour politique d'avoir un niveau des fonds propres qui couvre l'ensemble des risques encourus et un ratio de solvabilité supérieur aux exigences réglementaires minimales.

L'adéquation des fonds propres par rapport aux activités de la Banque est évaluée à travers un dispositif spécifique (ICAAP) qui intègre l'ensemble des besoins actuels et futurs tels qu'ils découlent des plans de développement. Ce dispositif a été validé par le Conseil de Surveillance de la Banque via le comité des risques et permet de répondre aux exigences réglementaires en la matière.

11- Conduite des stress-tests

Un programme de stress-tests a été mis en place par la banque et conduit régulièrement pour tester la solidité de la banque face à des chocs violents mais plausibles. Les résultats de ces stress-tests sont régulièrement portés à la connaissance du Directoire et Conseil de Surveillance et sont communiqués à la Banque Centrale. Globalement, les résultats de ces stress-tests sont satisfaisants sauf pour les chocs multiples.

12- Ratio de liquidité : à fin décembre 2020, le ratio de liquidité s'élève à :

	31.12.2020	31.12.2019
Ratio de liquidité	469,73%	385,34%

13- Information sur le Capital :

Le capital social s'élève à 976 771 500 dirhams (neuf cent soixante-seize millions sept cent soixante et onze mille cinq cents dirhams) divisé en 9 767 715 (neuf millions sept cent soixante-sept mille sept cent quinze) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, toute de même catégorie.

14- Rémunération du personnel dirigeant :

Conformément à la politique de rémunération de la Banque, les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de rémunération au titre de jetons de présence.

La rémunération brute annuelle des membres de direction, au titre du premier semestre 2021, s'élève à 11,8 millions de dirhams.

Les prêts accordés à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance et aux membres de direction s'établissent à 35,4 millions de dirhams à fin décembre 2020.

15- Information sectorielle :

Le marché de la clientèle des Particuliers représente la principale activité de la Banque qui couvre l'ensemble du territoire marocain.



Comptes Sociaux au 30 juin 2020

Principales méthodes d'évaluation appliquées au 30/06/2020

Note de présentation des règles et principes comptables

1- Présentation

Al Barid Bank est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences. Toutes ces entités sont établies au Maroc.

2- Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Al Barid Bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3-Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des Chèques Postaux

Sont inscrits dans cette rubrique les actifs de trésorerie liquides et réalisables dans l'immédiat.

4- Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Présentation générale :

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit ;
- Créances de trésorerie, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées.

Créances en souffrance sur la clientèle :

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur dont ci-après les principales dispositions :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises ;
- Les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

5- Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

6- Portefeuille titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit. Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement).

6-1 Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

6-2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres. Les titres de créance sont comptabilisés coupon couru inclus dans le prix d'acquisition. Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

6-3 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur

de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

6-4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et valorisation ou cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

7- Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

8- Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques généraux sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

9- Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

10- Intérêts et commissions

Intérêts :

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Les intérêts réels dus ou intérêts courus sur les comptes CEN sont calculés individuellement (compte par compte) à chaque arrêté.

Commissions :

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

11- Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle :

Les engagements de financements donnés en faveur de la clientèle correspondent essentiellement à la partie non utilisée des autorisations de crédit accordées à la clientèle.



Communication Financière 2021



البنك
AL BAWD BANK

BILAN (en milliers de dirhams)

ACTIF (en milliers DH)	30/06/2021	31/12/2020
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 937 382	2 584 375
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	33 847 086	32 796 641
À vue	837 796	89 652
À terme	33 009 290	32 706 989
Créances sur la clientèle	8 450 617	7 135 031
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	2 151 078	1 937 490
Crédits et financements participatifs à l'équipement	-	-
Crédits et financements participatifs immobiliers	4 727 729	4 166 595
Autres crédits et financements participatifs	1 571 810	1 030 946
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	21 253 339	18 775 432
Bons du Trésor et valeurs assimilées	14 736 621	11 668 778
Autres titres de créance	3 367 764	4 227 649
Titres de propriété	3 148 954	2 879 005
Certificats de Sukuk	-	-
Autres actifs	2 231 720	2 234 084
Titres d'investissement	2 658 082	2 931 485
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 106 343	2 365 128
Autres titres de créance	551 739	566 357
Certificats de Sukuk	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	50 058	50 058
Participations dans les entreprises liées	50 000	50 000
Autres titres de participation et emplois assimilés	58	58
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	585 724	589 542
Immobilisations corporelles	393 074	398 167
Immobilisations données en Ijara	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	71 407 082	67 494 815

HORS BILAN (en milliers de dirhams)

HORS BILAN	30/06/2021	31/12/2020
Engagements donnés	171 783	198 899
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	171 783	198 899
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
Engagements reçus	43 405	42 934
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	43 405	42 934
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

ETAT DES SOLDES DE GESTION (en milliers de dirhams)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30/06/2021	30/06/2020
+ Intérêts et produits assimilés	806 793	793 115
- Intérêts et charges assimilées	251 456	278 136
MARGE D'INTERET	555 337	514 979
+ Produits sur financements participatifs	-	-
- Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
- Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA	-	-
+ Commissions perçues	376 366	368 106
- Commissions servies	31 615	20 516
MARGE SUR COMMISSIONS	344 751	347 590
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	178 122	155 076
+ Résultat des opérations sur titres de placement	30 845	116 474
+ Résultat des opérations de change	21 961	15 779
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ	230 928	287 329
+/- Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
+ Divers autres produits bancaires	928	510
- Diverses autres charges bancaires	76 491	64 090
+/- Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	1 055 453	1 086 318
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	508	508
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	19 429	23 142
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-
- Charges générales d'exploitation	723 534	689 285
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	351 856	420 683
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	26 662	24 130
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	1 061	138 668
RESULTAT COURANT	326 255	257 885
RESULTAT NON COURANT	- 9 929	- 55 003
- Impôts sur les résultats	124 191	127 705
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	192 135	75 177

BILAN (en milliers de dirhams)

PASSIF	30/06/2021	31/12/2020
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 695 870	4 741 081
À vue	360 512	322 259
À terme	6 335 358	4 418 822
Dépôts de la clientèle	59 637 716	57 470 046
Comptes à vue créditeurs	26 042 239	24 325 278
Comptes d'épargne	32 987 800	32 535 421
Dépôts à terme	65 209	72 150
Autres comptes créditeurs	542 468	537 197
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	1 399 841	1 785 985
Provisions pour risques et charges	680 072	681 133
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	5 395	-
Dettes subordonnées	614 806	602 601
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Reserves et primes liées au capital	64 985	59 518
Capital	976 772	976 772
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 139 490	1 068 336
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	192 135	109 343
TOTAL DU PASSIF	71 407 082	67 494 815

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (en milliers de dirhams)

LIBELLE	30/06/2021	30/06/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 430 975	1 514 212
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	333 695	389 539
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	185 840	157 756
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	287 258	245 820
Produits sur titres de propriété et certificats sukuk	63	-
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	376 366	368 106
Autres produits bancaires	247 753	352 991
Transferts de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	375 522	427 894
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	86 984	63 593
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	164 472	214 543
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	124 066	149 758
Transferts de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	1 055 453	1 086 318
Produits d'exploitation non bancaire	19 429	23 142
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	723 534	689 285
Charges de personnel	337 960	333 056
Impôts et taxes	33 445	32 310
Charges externes	295 320	280 674
Autres charges générales d'exploitation	21 627	7 668
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	35 182	35 577
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	85 536	205 907
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	60 613	53 225
Pertes sur créances irrécouvrables	1 028	9
Autres dotations aux provisions	23 895	152 673
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	60 443	43 617
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	34 979	29 104
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	25 464	14 513
RESULTAT COURANT	326 255	257 885
Produits non courants	3 878	646
Charges non courantes	13 807	55 649
RESULTAT AVANT IMPOTS	316 326	202 882
Impôts sur les résultats	124 191	127 705
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	192 135	75 177



Communication Financière 2021



II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	192 135	75 177
+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE	192 135	75 177
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	35 182	35 577
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	-	133 000
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	10 508	508
- Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	450	295
+ Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
- Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	801
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	216 359	242 150
- Bénéfices distribués	32 722	-
+ AUTOFINANCEMENT	183 637	242 150

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

LIBELLE	30/06/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 430 975	2 919 653
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	22 858	50 727
Charges d'exploitation bancaire versées	375 522	835 693
Charges d'exploitation non bancaire versées	13 807	65 976
Charges générales d'exploitation versées	688 353	1 372 657
Impôts sur les résultats versés	124 191	232 611

I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges

Variation de :	251 960	463 443
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 1 050 445	469 818
Créances sur la clientèle	- 1 315 585	175 354
Titres de transaction et de placement	- 2 477 907	- 6 205 882
Autres actifs	2 364	- 173 641
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 954 789	2 436 350
Dépôts de la clientèle	2 167 670	2 504 781
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	- 116 427	366 527

II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation

III - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	- 583 581	36 750
--	------------------	---------------

Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	506	412
Acquisition d'immobilisations financières	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	36 654	67 117
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	63	-

IV - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES

Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	- 36 085	- 66 705
Emission de dettes subordonnées	5 395	-
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	32 722	-

V - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES

VI - VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	- 646 993	- 29 955
VII - TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 584 375	2 614 330
VIII - TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	1 937 382	2 584 375

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

	30/06/2021	
	CREANCES	PROVISIONS
CREANCES PRE-DOUTEUSES	48 516	5 268
CREANCES DOUTEUSES	40 502	13 872
CREANCES COMPROMISES	221 414	148 870
TOTAL	310 432	168 010

ETAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	30/06/2021		
	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 430 975	2 919 653	1 514 212

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	30/06/2021	31/12/2020
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	44 584	1 074	-	22 404	68 062	444 804
VALEURS RECUES EN PENSION	-	801 903	-	-	801 903	-
- au jour le jour	-	801 903	-	-	801 903	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-
CREANCES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	-	185 656	-	185 656	-
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	44 584	802 977	33 009 290	34 819	33 891 670	33 190 321

CREANCES SUR LA CLIENTELE

CREANCES	Secteur Public	Entreprises Financières	Secteur Privé Entreprises non Financières	Autre Clientèle	30/06/2021	31/12/2020
CREDITS DE TRESORERIE	196 000	-	-	50 589	246 589	243 621
- Comptes à vue débiteurs	-	-	-	39 056	39 056	36 668
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
- Autres crédits de trésorerie	196 000	-	-	11 533	207 533	206 953
- Autres financements participatifs de trésorerie	-	-	-	-	-	-
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A LA CONSUMATION	-	-	-	1 901 203	1 901 203	1 690 765
- Crédits à la consommation	-	-	-	1 901 203	1 901 203	1 690 765
- Mourabaha à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs à la consommation	-	-	-	-	-	-
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A L'EQUIPEMENT	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs à l'équipement	-	-	-	-	-	-
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS	-	-	-	4 718 638	4 718 638	4 158 733
- Crédits immobiliers	-	-	-	4 718 638	4 718 638	4 158 733
- Mourabaha immobilière	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs immobiliers	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	1 472 308	-	-	1 472 308	924 482
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	258	-	-	12 118	12 376	10 978
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	99 502	99 502	104 452
- Créances pré-doutées	-	-	-	42 199	42 199	53 241
- Créances douteuses	-	-	-	24 987	24 987	21 109
- Créances compromises	-	-	-	32 316	32 316	32 102
TOTAL	196 258	1 472 308	-	6 782 050	8 450 616	7 135 051

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés Financiers	Emetteurs privés Non financiers	Total 30/06/2021	Total 31/12/2020
TITRES COTES	659 240	-	3 142 952	6 002	3 808 194	3 992 616
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	-	-	-	-	-	-
OBLIGATIONS	-	-	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE CREANCE	659 240	-	-	-	659 240	1 113 611
CERTIFICATS DE SUKUK	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIETE	-	-	3 142 952	6 002	3 148 954	2 879 005
TITRES NON COTES	86 378	18 770 617	265 011	981 220	20 103 226	17 714 302
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	-	16 842 964	-	-	16 842 964	14 033 906
OBLIGATIONS	86 378	1 927 653	265 011	981 220	3 260 262	3 680 396
AUTRES TITRES DE CREANCE	-	-	-	-	-	-
CERTIFICATS DE SUKUK	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIETE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	745 618	18 770 617	3 407 963	987 222	23 911 420	21 706 918

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	2 942 353	2 942 353	-	-	-	-
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	-	-	-	-	-	-
OBLIGATIONS	-	-	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE CREANCE	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIETE	2 942 353	2 942 353	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	18 311 306	18 310 986	-	827 152	320	320
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	14 736 746	14 736 621	-	660 642	125	125
OBLIGATIONS	2 708 524	2 708 524	-	152 157	-	-
AUTRES TITRES DE CREANCE	659 250	659 240	-	14 353	10	10
TITRES DE PROPRIETE	206 786	206 601	-	-	185	185
TITRES D'INVESTISSEMENT	2 665 196	2 658 081	-	-	7 115	7 115
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	2 113 458	2 106 343	-	-	7 115	7 115
OBLIGATIONS	551 738	551 738	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE CREANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	23 918 855	23 911 420	-	827 152	7 435	7 435

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	PROVISIO NS	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice Date de clôture de l'exercice	PRODUIT net en milliers
- Participations dans les entreprises liées	-	-	50 000	-	50 000	-	-
BARID CASH	Transferé d'actif	100%	50 000	-	50 000	-	-
ECART DE CONVERSION	-	-	-	-	-	-	-
- Autres titres de participation	-	-	-	-	-	-	-
- Emplois assimilés	-	-	58	-	58	-	-
SGFG	-	-	58	-	58	-	-
Total Général	-	-	50 058	-	50 058	-	-

DEPOTS DE LA CLIENTELE

DEPOTS	Secteur public	Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	Total 30/06/2021	Total 31/12/2020
COMPTES A VUE CREDITEURS	272 939	786 805	325 105	24 657 390	26 042 239	24 325 278
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	32 916 099	32 916 099	32 143 892
DEPOTS A TERME	-	-	-	64 652	64 652	71 684
AUTRES COMPTES CREDITEURS	-	-	-	542 468	542 468	537 197
INTERETS COURUS A PAYER	-	-	-	72 258	72 258	391 995
TOTAL	272 939	786 805	325 105	58 252 867	59 637 716	57 470 046



Communication Financière 2021



DETAIL DES AUTRES ACTIFS

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2021	31/12/2020
Instruments optionnels	-	-
Opérations diverses sur titres(débiteur)	44	1
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	44	1
Débiteurs divers	1 791 203	1 818 475
- Sommes dues par l'Etat	1 148 379	1 275 332
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
- Sommes diverses dues par le personnel	-	-
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	642 824	543 143
Valeurs et emplois divers	16 959	16 987
- Valeurs et emplois divers	16 959	16 987
Comptes d'ajustement de hors bilan(débiteur)	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres(débiteur)	-	-
Pertes potentielles sur opérations de couverture non	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	94 205	105 775
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	175 623	136 455
- Produits à recevoir	123 117	127 903
- Charges constatées d'avance	52 506	8 552
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	153 686	156 391
Créances en souffrance sur opérations diverses	69 430	69 430
Provisions pour créances en souffrance sur opérations	-	-
TOTAL	2 231 720	2 234 084

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retrats au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	440 851	6 209	-	447 060	71 300	10 026	-	365 734
- Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-
- Immobilisations en recherche et développement	120 157	6 209	-	126 366	66 483	10 026	-	59 883
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	240 694	-	-	240 694	4 817	-	-	235 877
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	825 922	30 446	17 322	873 145	427 735	28 155	6 838	418 617
IMMEUBLE D'EXPLOITATION	2 463	9 641	-	12 104	2 249	133	-	9 822
- Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-
- Immeubles d'exploitation bureaux	2 463	9 641	-	12 104	2 249	133	-	9 822
- Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-	-	-
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	470 800	20 799	6 895	498 494	425 382	24 988	6 838	41 224
- Mobilier de bureau d'exploitation	97 332	149	4 751	102 232	75 268	1 994	4 705	26 270
- Matériel de bureau d'exploitation	35 701	24	72	35 797	28 651	825	61	7 165
- Matériel informatique	122 622	1 124	146	123 892	92 854	5 891	166	30 881
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	16 228	-	698	16 926	16 228	-	698	15 330
- Autres matériels d'exploitation	397 897	19 492	1 228	400 617	214 381	16 279	1 228	285 108
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	58 452	-	10 327	68 779	40 135	-	-	28 644
- Immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-
- Terrain hors exploitation	101 927	5	-	101 932	124	33	-	101 775
- Immeubles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-
- Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation	101 927	5	-	101 932	124	33	-	101 775
TOTAL	1 468 773	36 654	17 322	1 506 205	499 064	35 181	6 838	527 407

PLUS OU MOINS VALEURS SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

(en milliers de dirhams)

Immobilisations cédées	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-	-
- Droit au bail	-	-	-	-	-	-
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 895	6 838	57	507	450	-
IMMEUBLE D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
- Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-
- Immeubles d'exploitation bureaux	-	-	-	-	-	-
- Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	6 895	6 838	57	507	450	-
- Mobilier de bureau d'exploitation	4 751	4 705	46	441	395	-
- Matériel de bureau d'exploitation	72	61	11	31	20	-
- Matériel informatique	146	146	-	11	11	-
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	698	698	-	-	-	-
- Autres matériels d'exploitation	1 228	1 228	-	24	24	-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-
- Immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
- Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-
- Immeubles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
- Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
TOTAL	6 895	6 838	57	507	450	-

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers de dirhams)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit et assimilés de l'étranger		Total 30/06/2021	Total 31/12/2020
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Total	Total		
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	8 476	337 732	8 096	354 304	319 509	-
VALEURS DONNEES EN PENSION	5 554 702	779 240	-	6 333 942	4 418 031	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-	-
- à terme	5 554 702	779 240	-	6 333 942	4 418 031	-	-
EMPRUNTS DE TRESORERIE	-	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-	-
DETTES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF	-	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-	-
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	-	6 208	6 208	3 750	-
AUTRES DETTES	-	-	-	1 416	1 416	791	-
INTERETS COURUS A PAYER	1 389	27	-	-	1 416	-	-
TOTAL	5 556 091	787 743	337 732	14 304	6 695 870	4 741 081	-

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2021	31/12/2020
Instruments optionnels vendus	-	-
Comptes de règlement d'Opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	-	-
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	581 932	817 592
- Sommes dues à l'Etat	207 038	330 199
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	1 960	2 009
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés.	-	-
- Sommes dues au personnel	32 794	34 389
- Fournisseurs de biens et service	198 324	175 694
- Divers autres Créditeurs	141 816	275 301
Comptes d'ajustement de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (créditeur)	109 946	328 749
Charges à payer et produits constatés d'avance	495 310	459 187
- Charges à payer	495 310	459 187
- Produits constatés d'avance	-	-
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	212 653	180 457
TOTAL	1 399 841	1 785 985

PROVISIONS

(en milliers de dirhams)

PROVISIONS	Encours au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 30/06/2021
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	219 514	62 428	37 066	-	244 876
- Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
- Créances sur la clientèle	142 376	60 613	34 978	-	168 011
- Titres de placement et d'investissement	77 138	1 815	2 088	-	76 865
- Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
- Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
- Autres actifs	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	681 132	23 895	24 956	-	680 071
- Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
- Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
- Provisions pour risques généraux	362 257	-	10 000	-	352 257
- Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
- Provisions pour autres risques et charges	318 875	23 895	14 956	-	327 814
- Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	900 646	86 323	62 022	-	924 947

DETTES SUBORDONNEES

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTE	APPARENTEES			EXERCICE 2020
			ETS. DE CRED. & ASSIM.	ESES FINANCIERE	ESES NON FINANCIERE	
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée déterminée	600 000	600 000	-	-	-	600 000
- Titres subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
- Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès des établissements de crédit	130 000	130 000	-	-	-	130 000
- Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès de la clientèle	470 000	470 000	-	-	-	470 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
- Titres subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
- Emprunts subordonnées à durée indéterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Emprunts subordonnées à durée indéterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	14 806	14 806	-	-	-	2 601

CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dirhams)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2020	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/2021
Réserves et primes liés au capital	59 518	5 467	-	64 985
- Réserve légale	59 518	5 467	-	64 985
- Autres réserves	-	-	-	-
- Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-
Capital	976 772	-	-	976 772
- Capital appelé	976 772	-	-	976 772
- Capital non appelé	-	-	-	-
- Certificats d'investissement	-	-	-	-
- Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires, Capital non versé	-	32 722	-	32 722
Report à nouveau (+/-)	1 068 336	71 154	-	1 139 490
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	109 343	-	192 135	192 135
Total	2 213 969	-	192 135	2 406 104



Communication Financière 2021



ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

(en milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS	30/06/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	171 783	198 899
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés		
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	171 783	198 899
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	171 783	198 899
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Crédits documentaires export confirmés	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits donnés	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Garanties de crédits donnés	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-
Autres cautions et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	43 405	42 934
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	43 405	42 934
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	43 405	42 934
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
autres titres à recevoir		

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

(en milliers de dirhams)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	5 494 511	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	5 494 511		

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	1 007 207	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	1 007 207		

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

(en milliers de dirhams)

	D<= 1 mois	1 mois <D<= 3 mois	3 mois <D<= 1 an	1 an <D<= 5 ans	D> 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 526 121	364 983	1 614 393	2 609 651	2 188 663	8 303 811
Titres de créance	97 506	501 975	1 207 142	6 357 952	12 318 055	20 482 630
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 623 627	866 958	2 821 535	8 967 603	14 506 718	28 786 441
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 333 942	-	-	-	-	6 333 942
Dettes envers la clientèle	9 604	22 264	32 784	-	-	64 652
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	600 000,00	600 000,00
TOTAL	6 343 546	22 264	32 784	-	600 000	6 998 594

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

(RISQUES > 10% FP)

(en milliers de dirhams)

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	crédits par signature (de financement et de garantie données)	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et déductions
10	6 015 191		2 057 102			2 584 709

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES

(en milliers de dirhams)

BILAN	30/06/2021	31/12/2020
ACTIF	170 656	82 568
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	148 252	32 510
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	22 404	50 058
Créances sur la clientèle		
Titres de transaction et de placement et d'investissement		
Autres actifs		
Titres de participation et emplois assimilés		
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF	-	-
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
Dépôts de la clientèle		
Titres de créance émis		
Autres passifs		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Capital et réserves		
Provisions		
Report à nouveau		
Résultat net		
HORS BILAN	-	-
Engagements donnés		
Engagements reçus		

MARGE D'INTERET

(en milliers de dirhams)

DESIGNATION	30/06/2021	30/06/2020
INTERETS PERCUS	806 793	793 115
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	333 695	389 539
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	185 840	157 756
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	287 258	245 820
INTERETS SERVIS	251 456	278 137
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	86 984	63 594
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	164 472	214 543
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
MARGE D'INTERET	555 337	514 978

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

(en milliers de dirhams)

DESIGNATION	30/06/2021	30/06/2020
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIETE)	63	-
Dividendes sur titres OPCVM	63	-
Dividendes sur autres titres de propriété	-	-
Autres produits sur titres de propriété	-	-

PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

Dividendes sur titres de participation	-	-
Dividendes sur participations liées	-	-
Autres produits sur titres de propriété	-	-

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE (en milliers de dirhams)

COMMISSIONS	30/06/2021	30/06/2020
COMMISSIONS RECUES	376 366	368 106
Commissions sur fonctionnement de comptes	138 838	135 541
Commissions sur moyens de paiement	134 921	134 659
Commissions sur opérations sur titres	279	47
Commissions sur titres en gestion et en dépôt	634	621
Commissions sur prestations de service sur crédit	8 076	3 820
Commissions sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Commissions sur ventes de produits d'assurance	17 119	14 563
Commissions sur autres prestations de service	76 499	78 855
COMMISSIONS VERSEES	31 615	20 517
Commissions sur moyens de paiement	4 376	3 959
Commissions sur achats et ventes de titres	749	69
Commissions sur droits de garde de titres	4 067	4 079
Commissions et courtages sur opérations de marché	2 942	-
Commissions sur engagements sur titres	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-
Commissions sur opérations de change virement	9 307	2 630
Commissions sur opérations de change billets	-	-
Autres charges s/prestations de services	10 174	9 780

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ (en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2021	30/06/2020
Gains sur titres de transaction	178 180	168 858
Perte sur titres de transaction	58	13 783
Résultat sur titres de transaction	178 122	155 075
Plus-values de cession sur titres de placement	32 942	155 720
Moins-values de cession sur titres de placement	2 097	39 246
Résultat sur titres de placement	30 845	116 474
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
Résultat sur engagements sur titres	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	-	-
Charges sur engagement sur produits dérivés	-	-
Résultat sur engagements sur produits dérivés	-	-
Produits sur opérations de change	35 766	27 903
Charges sur opérations de change	13 805	12 123
Résultat sur opérations de change	21 961	15 780

AUTRES PRODUITS ET CHARGES (en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2021	30/06/2020
Autres produits bancaires	247 753	352 991
Autres charges bancaires	124 066	149 759
Produits d'exploitation non bancaires	19 429	23 142
Charges d'exploitation non bancaires	-	-

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2021	30/06/2020
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	723 534	689 285
Charges de personnel	337 960	333 055
Salaires et appointements	247 611	242 033
Primes et Gratifications	49 477	48 046
Autres rémunérations du personnel	827	1 060
Charges d'assurances sociales	7 453	7 157
Charges de retraite	26 309	26 605
Charges de formation	5 256	5 405
Autres charges de personnel	1 027	2 749
Impôts et taxes	33 445	32 310
Taxe urbaine et taxe d'édilité	-	-
Patente	22 365	21 650
Taxes locales	9 572	9 332
Droits d'enregistrement	-	-
Timbres fiscaux et formules timbrées	-	-
Taxes sur les véhicules	-	18
Autres impôts et taxes, droits assimilés	1 508	1 310
Charges extérieures	134 876	130 270
Loyers de crédit-bail	-	-
Loyers de location simple	89 037	86 082
Frais d'entretien et de réparation	23 094	24 474
Rémunération du personnel intérimaire	2 759	2 706
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 010	4 279
Primes d'assurance	2 629	2 602
Frais d'actes et de contentieux	-	-
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	10 347	10 127
Charges externes	160 444	150 405
Transport et déplacement	7 732	7 192
Mission et réception	4 181	3 665
Publicité, publication et relations publiques	16 917	14 086
Frais postaux & de télécommunication	14 257	13 701
Frais de recherche et de documentation	1 606	975
Frais de conseil et d'assemblée	-	-
Dons et cotisations	888	1 070
Fournitures de bureau et imprimés	19 257	17 056
Autres charges externes	95 606	92 660
Autres charges d'exploitation	21 627	7 668
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisation	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	15 598	4 846
Pénalités et délits	-	12
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-	-
Dons libéralités et lots	-	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	5 694	2 738
Diverses autres charges générales d'exploitation	335	72
Dotations aux amortissement et aux provisions des immobilisations corporelles et corporelles	35 182	35 577



VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU PAR POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(en milliers de dirhams)

POLE D'ACTIVITE	PRODUIT NET BANCAIRE	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATI	RESULTAT AVANT IMPOT
I- VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE			
- Activité bancaire	1 055 453	351 856	316 326
- Autres activités	-	-	-
TOTAL	1 055 453	351 856	316 326
2- VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE			
- MAROC	1 055 453	351 856	316 326
- Autres zones	-	-	-
TOTAL	1 055 453	351 856	316 326

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

(en milliers de dirhams)

I.DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges (+ ou -)	326 255
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	64 021
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	-
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	390 276
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	144 402
. Résultat courant après impôts (=)	245 874

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

(en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
	1	2	3	
A. TVA collectée	47 621	65 765	46 609	66 777
B. TVA à récupérer	30 916	48 964	51 462	28 418
. Sur charges	27 454	45 140	47 653	24 941
. Sur immobilisations	3 462	3 824	3 809	3 477
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	16 705	16 801	- 4 853	38 359

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL D'AL BARID BANK

(en milliers de dirhams)

Montant du capital:	976 771			
Montant du capital social souscrit et non appelé	-			
Valeur nominale des titres	100			
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus	Part du capital détenue %	
		Exercice précédent	Exercice actuel	
Barid Al Maghrib		9 767 715	9 767 715	100%
Total		9 767 715	9 767 715	100%

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

(en milliers de dirhams)

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau	1 068 336	Réserve légale	5 467
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	32 722
Résultat net de l'exercice	109 343	Autres affectations	-
Prélèvements sur les bénéfices	-	Report à nouveau	1 139 490
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	1 177 679	TOTAL B	1 177 679

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

(en milliers de dirhams)

INTITULES	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE		
. Bénéfice net	192 135	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	199 268	
I- Courantes	188 212	
- I/S	124 191	
- Cadeaux Pub Non Déductibles	957	
- Cotisations et Dons non déductibles	-	
- PROV Créances douteuses 2019	48 166	
- Charges /Exercices antérieurs	5 970	
- Excédent d'amortissement non déductible	33	
- Autres Charges Non Déductibles	23	
- Provisions pour Risques et charges Non déductibles	8 872	
2- Non courantes	11 056	
- CSS/Bénéfices	11 002	
- Provision pour Risques Généraux	54	
- Pénalités et amendes non déductibles	55 689	
- Autres Charges Non courantes non déductibles	-	
- Abandon de créances - passage en perte	-	
III - DEDUCTIONS FISCALES	55 689	
I- Courantes	21 226	
Dividendes	34 463	
2- Non courantes	391 403	55 689
- Reprises/PRC antérieurement imposées	335 714	
- Reprises/Provisions CES antérieurement	335 714	
TOTAL		

IV - RESULTAT BRUT FISCAL

. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)
 . Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)

V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES

(C) (I)

. Exercice n-4
 . Exercice n-3 335 714
 . Exercice n-2 335 714
 . Exercice n-1

VI - RESULTAT NET FISCAL

. Bénéfice net fiscal (A - C) -

OU

. Déficit net fiscal (B)

VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES

VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX

RESTANT A REPORTER

. Exercice n-4
 . Exercice n-3
 . Exercice n-2
 . Exercice n-1

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION

* Date de clôture de l'exercice 30/06/2021

* Date d'établissement des états de synthèse 44 440

II. EVENEMENTS POSTERIEURS AU

31/12/2020

NEANT



Communication Financière 2021



RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (en milliers de dirhams)

	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	2 988 188	2 816 571	2 794 850
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1- Produit net bancaire	1 055 453	2 083 960	1 086 318
2- Résultat avant impôts	316 326	341 954	202 882
3- Impôts sur les résultats	124 191	232 611	127 705
4- Bénéfices distribués	32 722	-	-
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	-	-	-
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	19,67	11,19	7,70
Bénéfice distribué par action ou part sociale	3,35	-	-
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	337 960	692 135	333 056
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 404	3 515	3 654

EFFECTIFS

(en nombre)

EFFECTIFS	30/06/2021	31/12/2020
Effectifs rémunérés	3 404	3 515
Effectifs utilisés	3 404	3 515
Effectifs équivalent plein temps		
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	2 744	2 432
Employés (équivalent plein temps)	660	1 083
dont effectifs employés à l'étranger	-	-

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

TITRES	Nombre de comptes		Montants en milliers de DH	
	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2021	31/12/2020
Titres dont l'établissement est dépositaire	6 038	6 099	5 892 996	4 779 283
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

RESEAU

(en nombre)

RESEAU	30/06/2021	31/12/2020
Guichets permanents	941	945
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques et guichets automatiques de banque	935	929
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTELE

(en nombre)

	30/06/2021
Comptes courants	30 656
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	168
Autres comptes chèques	3 435 285
Comptes d'affacturage	-
Comptes d'épargne	4 658 366
Comptes à terme	146
Bons de caisse	42
Autres comptes de dépôts (*)	1 133 794

(*) "Autres Comptes de Dépôts" intègre principalement les comptes de la CSP "Porteurs Cartes Prépayées".

ETATS A NEANT

Code état	Appellation
A2	ETAT DES DEROGATIONS
A3	ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES
B7	CREANCES SUBORDONNEES
B8	IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE
BI2	TITRES DE CREANCES EMIS
BI5	SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE
BI9	ENGAGEMENTS SUR TITRES
B20	OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES



AL BARID BANK S.A

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2021

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'Al Barid Bank comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 2 993 583, dont un bénéfice net de KMAD 192 135, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Ces états de synthèse ont été établis dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque établis au 30 juin 2021, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 24 septembre 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
Information
7 Bd. Des Sables - Casablanca
Tél : 33 20 54 48 00 - Fax : 33 20 20 18 10
Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Abdelaziz ALMECHATT
Associé
Tél: 0322 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 31